

DOSSIER DE CONCERTATION DU PROJET DE MODERNISATION / RECONVERSION A L'ANNEE DU DOMAINE NORDIQUE ET PEDESTRE DU CHAMP DU FEU



Concertation publique du 8 juin au 23 juillet 2023



©Dorothee Parent/CeA ; ©Alexandre Schlub/CeA ; ©Jonathan Sarago/CeA

VENEZ FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX !



I. LE PROJET EN BREF	5
II. LA CONCERTATION PREALABLE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	13
II.1. UNE CONCERTATION, DE QUOI S'AGIT-IL ?	13
TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE	13
LA CONCERTATION PREALABLE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	14
LA DECLARATION D'INTENTION	16
II.2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION.....	17
CALENDRIER DE LA CONCERTATION	17
MOYENS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION	17
II.3. BILAN DE CONCERTATION : ET APRES ?.....	19
III. CONTEXTE GENERAL ET HISTORIQUE DE LA STATION DU CHAMP DU FEU	20
III.1. UNE STATION HISTORIQUE A PROXIMITE DE STRASBOURG	20
LA GENESE DE LA STATION	20
LE CHAMP DU FEU AUJOURD'HUI : UN ESPACE DE LOISIR EN PLEINE NATURE	21
UN ESPACE RICHE EN BIODIVERSITE.....	26
III.2. DES DEFIS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIETAUX QUI IMPOSENT DE NOUVEAUX AMENAGEMENTS.....	28
LE DEFI DU SIECLE : LA STATION N'ÉCHAPPE PAS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	29
L'ATTRACTIVITE EN HAUSSE DE LA MONTAGNE DE PROXIMITE	29
POINTS FAIBLES ET AUTRES POINTS DE VIGILANCE.....	29
A RETENIR.....	31
IV. LES OBJECTIFS DU PROJET	33
IV.1. PROPOSER DES ACTIVITE DE LOISIRS QUATRE SAISONS ADAPTEES A LA SENSIBILITE DU SITE	33
USAGE 4 SAISONS.....	33

USAGE SPECIFIQUE HIVERNAL.....	34
EN RESUME	35
IV.2. SENSIBILISER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE.....	36
IV.3. MAINTENIR L'IDENTITE DE TOURISME NATURE DE LA STATION.....	37
IV.4. OPTIMISER LES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE.....	37
IV.5. A RETENIR.....	38
V. LE DETAIL DU PROJET	39
V.1. LOCALISATION	39
V.2. LA MAITRISE D'OUVRAGE.....	41
LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE (CEA).....	41
V.3. LES CARACTERISTIQUES DU PROJET.....	42
LE SECTEUR SERVA.....	42
LE SECTEUR DE LA TOUR ET DU HOCHFELD	43
LE SECTEUR BOTTELETS - CHARBONNIERE	44
POLE NORDIQUE DES MYRTILLES : LE FUTUR SECTEUR SKI DE FOND DE LA STATION.....	44
46	
POLE DE LA ROTHLACH	47
MASSIF DU CHAMP DU FEU.....	49
V.4. DESCRIPTION DES DIFFERENTES SOLUTIONS ALTERNATIVES.....	50
SCENARIOS DE REAMENAGEMENT DU DOMAINE NORDIQUE	50
SCENARIOS ETUDIEES POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA TOUR DU CHAMP DU FEU.....	53
SCENARIOS ETUDIES POUR L'AMENAGEMENT DU STADE NORDIQUE.....	55
SCENARIOS ETUDIES POUR L'AMENAGEMENT DE L'AUBERGE DE LA ROTHLACH.....	56
SCENARIOS ETUDIES POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAISON CANTONNIERE DE LA ROTHLACH	57
V.5. UN PROJET QUI S'INTEGRE DANS SON TERRITOIRE.....	58
V.6. COUT ESTIMATIF DU PROJET ET SON PLANNING PREVISIONNEL	59

VI. LES IMPACTS DU PROJET	61
VI.1. IMPACTS PREVISIBLES ET/OU ENVISAGES SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SUR L'ENVIRONNEMENT	61
CLIMAT ET SOLS.....	62
EAUX SOUTERRAINES	62
EAUX SUPERFICIELLES.....	62
RISQUES NATURELS.....	62
TOURISME.....	63
OCCUPATION DU SOL.....	63
ÉQUIPEMENTS.....	63
ORGANISATION HUMAINE.....	63
TRANSPORTS.....	63
SANTE	63
VI.2. IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUE	64
VI.3. LES MESURES ERC	65
VI.3.1. QU'EST-CE QU'UNE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE ?	65
VI.3.2. LES PISTES A CE JOUR.....	66
VII. GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS	68

I. LE PROJET EN BREF

MODERNISATION-RECONVERSION À L'ANNÉE DU DOMAINE NORDIQUE & PÉDESTRE DU CHAMP DU FEU

Présentation du projet et de ses objectifs

Concertation publique du 8 juin au 23 juillet 2023 – Fiche n°1



ORIGINE DU PROJET

- Une station pionnière en France depuis la fin du 19^{ème} siècle (randomée, ski alpin, ski nordique, biathlon...)
- Une fréquentation historiquement locale, depuis le bassin bas-rhinois et plus spécifiquement strasbourgeois ;
- Une offre d'activités déjà bien structurée en hiver comme en été (savoir-faire des acteurs socio-économiques locaux) ;
- Des investissements publics et privés conséquents pour relancer la station depuis le début des années 2000 ;
- Certains équipements de très bonne qualité pour accueillir en hiver le public dans de bonnes conditions et assurer sa sécurité, avec un potentiel intéressant en dehors de l'hiver ;
- Un territoire riche de ses paysages, de son climat et de sa faune/flore spécifiques ;
- La conscience partagée de devoir faire évoluer la station à l'année afin de mieux la préparer aux évolutions climatiques et sociétales en cours.

OBJECTIFS

- Permettre à tous les usagers d'avoir facilement accès à une montagne de proximité, pour se reconnecter à la nature et à ses bienfaits, dans le respect des lieux (repenser racine) ;
- Permettre la pratique d'activités adaptées à chaque saison, afin de mieux répartir le flux de visiteurs à l'année ;
- Sensibiliser les usagers, au enjeu de protection de la nature et les inciter à adapter leurs propres comportements ;
- Optimiser les équipements existants et soutenir l'activité économique locale, afin d'améliorer l'accueil du public toute l'année et d'inciter les usagers à prolonger leurs séjours sur place (pour mieux découvrir les sites et paysages du massif du Champ du Feu).

OÙ SE TROUVE LE CHAMP DU FEU ?

- Une station au cœur des Vosges Centrales, enclavée des stations des Hautes-Vosges (la station de ski la plus au Nord de France) ;
- Directement accessible depuis Strasbourg, situé à environ 60 km (1 M d'habitants, à moins d'une heure) ; le « poumon vert des Strasbourgeois » ;
- Département du Bas-Rhin (67) ;
- A cheval sur plusieurs communautés de communes : Pays de Barr, Portes de Rosheim, Vallée de la Lorraine et de la Gueule de la Meuse ;
- Communes de Bennoit, du Hohwald, de Bellefosse, de Breitenbach, d'Ottrott et de Barr.

> Plateau du Champ du Feu



Source : IGN

Enjeux & opportunités

- Une fréquentation très météo dépendante : des « pics » certains jours en été et à l'automne, pour une fréquentation beaucoup plus restreinte la majeure partie de l'année ;
- Des conflits d'usages entre pratiquants (skieurs, promeneurs) en hiver, mais aussi le reste de l'année (marcheurs, VTT, chasseurs, forestiers...);
- Des usagers pour la plupart présents à la journée (site à proximité d'une agglomération dense) ;
- Des équipements et des aménagements parfois vétustes sur les sites périphériques (hôtellerie-restauration) ;
- Des équipements publics à optimiser à l'année ;
- Un public de plus en plus avide de nature toute l'année, sans forcément connaître les codes de la montagne ni la sensibilité écologique des lieux ;
- Des secteurs sensibles surexposés à la fréquentation du public, face à des secteurs moins sensibles et très peu fréquentés ;
- Un massif fragilisé depuis les au changement climatique (ressource en eau, maladies comme les attaques de scolytes sur les espèces adultes, risque d'incendie...), et des forêts qui peinent à se régénérer (dégâts du gibier).



CAJ Jonathin SARAGO



CAJ Jonathin SARAGO



CAJ Almazora SCHUB



CAJ Jonathin SARAGO



Source : CAJ



CAJ Almazora SCHUB



CAJ Jonathin SARAGO



CAJ Jonathin SARAGO



CAJ Jonathin SARAGO



Source : CAJ



CAJ Jonathin SARAGO



Source : CAJ



CAJ Jonathin SARAGO

DESCRIPTION DES AMÉNAGEMENTS

- > Panneau de description des différents aménagements de modernisation et reconversion à l'année, du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu – Version été
- > Panneau de description des différents aménagements de modernisation et reconversion à l'année, du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu – Version hiver



*CJF : Champ du Feu

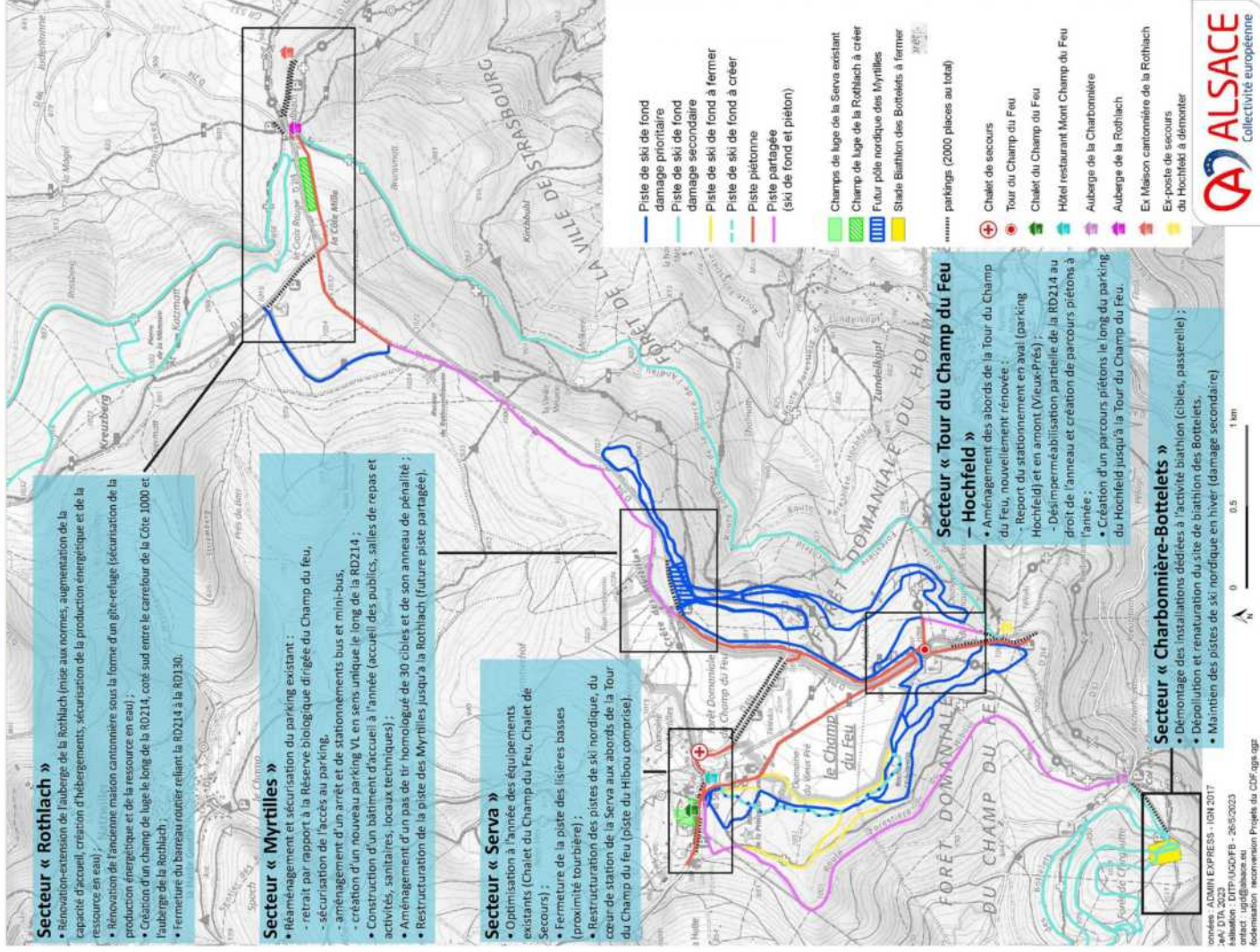
MODERNISATION-RECONVERSION À L'ANNÉE DU DOMAINE NORDIQUE & PÉDESTRE DU CHAMP DU FEU

Effets du projet et solutions pour les éviter / réduire ou compenser

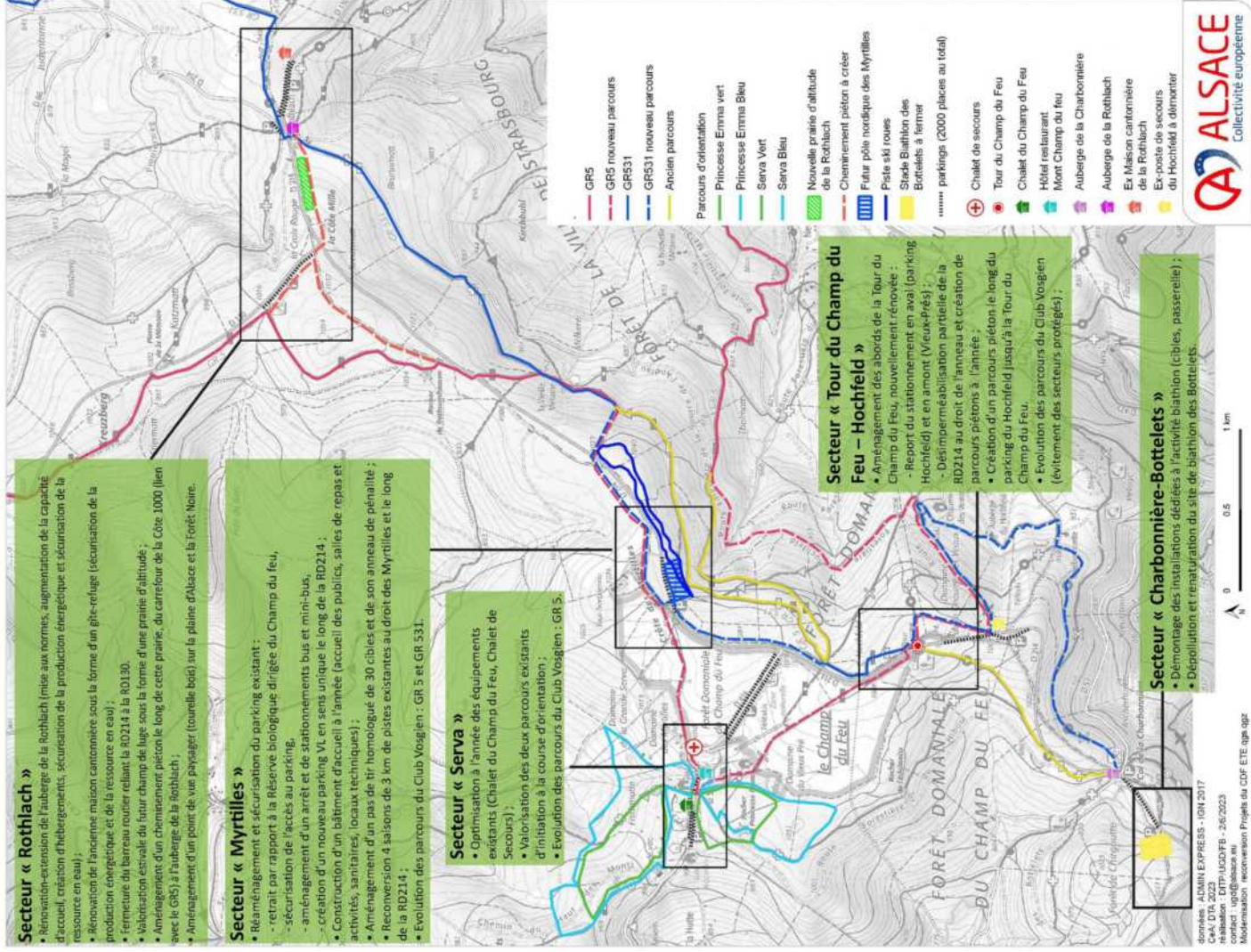
Concertation publique du 8 juin au 23 juillet 2023 – Fiche n°1a



Modernisation - Reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu - Version hiver



Modernisation - Reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu - Version été



MODERNISATION-RECONVERSION À L'ANNÉE DU DOMAINE NORDIQUE & PÉDESTRE DU CHAMP DU FEU

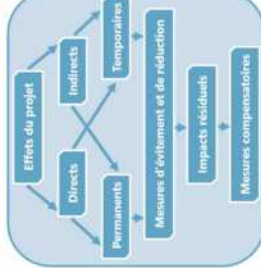
Démarche environnementale et procédures réglementaires

Concertation publique du 8 juin au 23 juillet 2023 – Fiche n°2

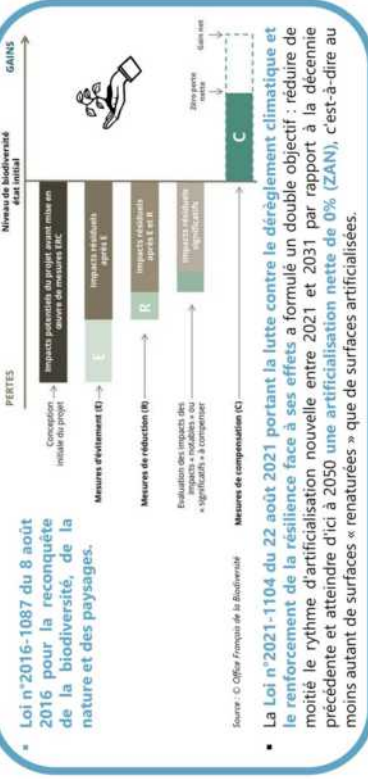


LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

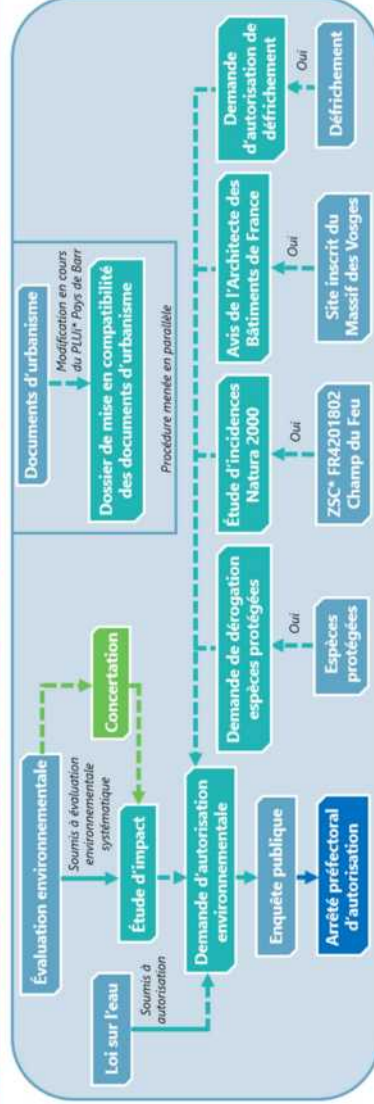
- **Objectif** : atteindre un niveau d'impact résiduel faible à négligeable, avec un objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité.
- **Séquence ERC** : les mesures en faveur de l'environnement privilégient en premier lieu un évitement des enjeux, puis leur réduction, et enfin en dernier recours, leur compensation.
- **Mise en œuvre** : connaître la sensibilité de son environnement en réalisant en amont un état initial le plus exhaustif possible sur toutes les thématiques (au Champ du Feu depuis mai 2019). Dans un second temps, les incidences du projet sont analysées sur cet état initial.



- Mesures d'évitement (E) :**
 - Elles consistent à modifier le projet, afin de supprimer un impact négatif identifié que le projet engendrerait.
 - Elles peuvent consister à renoncer à certains éléments du projet qui pourraient avoir des impacts négatifs, à éviter les zones fragiles du point de vue de l'environnement, etc.
- Mesures de réduction (R) :**
 - Elles visent à atténuer ou supprimer les impacts dommageables du projet.
 - Il s'agit de proposer des mesures qui font partie intégrante du projet : insertion paysagère du projet, protections phoniques, etc.
 - Les effets attendus à l'issue de ces mesures sont traduits par l'existence ou non d'impacts résiduels après leur application.
- Mesures de compensation (C) :**
 - Lorsque les mesures ER ne sont pas suffisantes pour réduire significativement l'impact, des mesures compensatoires sont nécessaires.
 - Elles n'agissent pas directement sur les effets dommageables du projet, mais elles offrent une contrepartie lorsque subsistent des impacts non réducibles.



LES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES AUXQUELLES EST SOUMIS LE PROJET



CALENDRIER PRÉVISIONNEL



Préparation de la mise en œuvre du projet : été 2024
Ouverture à l'année des équipements existants et premiers aménagements courant 2025
Ouverture des nouveaux équipements du pôle nordique et de la Rothlach courant 2026-2027

- Glossaire (1) :
- **CNPN** : Conseil National de la Protection de la Nature
 - **ERC** : Éviter, Réduire, Compenser
 - **PLU** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
 - **ZSC** : Zone Spéciale de Conservation (directive « Habitats »)



MODERNISATION-RECONVERSION À L'ANNÉE DU DOMAINE NORDIQUE & PÉDESTRE DU CHAMP DU FEU Enjeux environnementaux (hors biodiversité)

Concertation publique du 8 juin au 23 juillet 2023 – Fiche n°3



MILIEU PHYSIQUE



Climat et sols

Le territoire est soumis au climat montagnard supérieur des Vosges Moyennes, évoluant vers un climat continental. L'enneigement est déjà très variable : correct sur la crête sommitale et problématique sur les autres secteurs, avec une tendance à la réduction du nombre de jours d'enneigement à l'année.



Eaux souterraines

Le territoire repose sur la formation aquifère du socle du massif vosgien, en bon état global. La nappe est très vulnérable aux pollutions de surface. Le réseau d'alimentation en eau potable fait appel à plusieurs émergences très dispersées pour couvrir les besoins locaux. Les eaux sont de très bonne qualité et disposent de périmètres de protection.



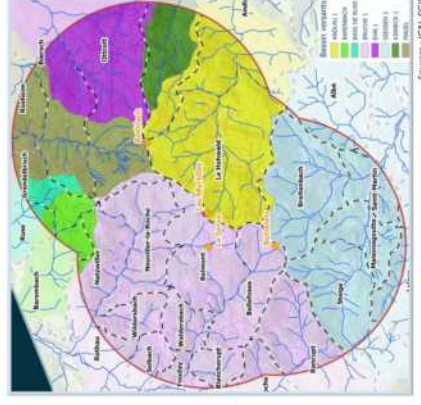
Eaux superficielles

Le territoire est situé au niveau des crêtes vosgiennes, où de nombreuses sources sont recensées. Les débits maximums sont observés en début de printemps, à la fonte des neiges. Les cours d'eau principaux identifiés sont : l'Andlau, qui prend sa source à proximité du secteur des Myrtilles, et ses affluents tels que le Rohrbach et le Dreielangebach ; la Magei ; la Serva, avec son affluent la Rothaine.



Risques naturels

Le territoire est concerné par les risques suivants : sismique (risque modéré) ; glissements de terrain (principalement sur le secteur des Bottelets) ; retrait-gonflement des argiles (risque moyen, au Sud) ; remontées de nappes (risque faible, au Sud).



Sources : IGN, EGIS

MILIEU HUMAIN



Tourisme

Le site constitue un espace dédié à des pratiques d'activités de pleine nature, aussi bien en été qu'en hiver, et rapidement accessible depuis Strasbourg. On observe une faible fréquentation, avec la majorité des usagers présents à la journée. On note une fréquentation très ponctuelle par « pics », influencée par la météo (neige, soleil (inversion thermique), canicule dans la plaine).



Occupation du sol

Sur le territoire, la couverture forestière est dominante. Il s'agit principalement de forêts publiques de production sylvicole, avec une prédominance d'épicéas (exposés aux scolytes) à l'échelle du massif du Champ du Feu. Sur la partie sommitale, on trouve la forêt domaniale, plus diversifiée, avec deux réserves biologiques.



Équipements

On recense quelques équipements dans les pôles urbains et l'offre d'hébergements est en constante progression, en lien avec le tourisme.



Sources : CGA



Organisation urbaine

Plus de 10 500 habitants sont recensés en 2019 dans l'aire d'étude et 1 M d'habitants à moins d'une heure.



Transports

Le site est accessible par de multiples voies, comme par exemple la RD424, la RD130 ou la RD214, que ce soit en voiture, moto, navette ou bus.



Santé

La qualité de l'air est bonne sur le territoire. Des nuisances sonores sont générées par le trafic routier.

PAYSAGE & PATRIMOINE



Le Champ du Feu est majoritairement boisé.

Il présente des secteurs ouverts, surtout entre les sites de la Serva, des Myrtilles et de la Tour, avec la présence de chaumes, de landes à callunes et à myrtilles, ainsi que d'une grande tourbière.



egis



Le projet se trouve en partie dans le site inscrit du Massif des Vosges, dont la valeur paysagère s'explique par les vues des massifs forestiers depuis la plaine ou depuis les diverses vallées.



Aucun monument historique n'est recensé à proximité du projet.



CGA-Aloumère SCA/UB



Sources : Atlas des Paysages d'Alsace

MODERNISATION-RECONVERSION À L'ANNÉE DU DOMAINE NORDIQUE & PÉDESTRE DU CHAMP DU FEU

Enjeux liés aux milieux naturels et à la biodiversité

Concertation publique du 8 juin au 23 juillet 2023 – Fiche n°4



➔ ZONAGES D'INVENTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES

- Au niveau du projet :
 - Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 « Champ du feu »
 - Site Natura 2000 « Champ du Feu »
 - Réserves biologiques dirigées « Champ du Feu » et « Hochfeld » (gérées par l'ONF)
- Dans un périmètre de 5 km :
 - Site du Conservatoire des espaces naturels « La Soutte »
 - Site Natura 2000 « Val de Villé et ried de la Schermetz »
 - 6 ZNIEFF des types 1 et 2



Source : ONF



➔ INVENTAIRES RÉALISÉS ET À VENIR

- Inventaires réalisés par des experts naturalistes entre 2019 et 2022.
- Compléments en cours en 2023.

➔ PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS SUR LES SITES À PROJETS

- Habitats naturels
 - Le Champ du Feu est majoritairement boisé, représenté par des pessières. Le site accueille aussi des hêtraies montagnardes (habitat d'intérêt communautaire à enjeu fort)
 - Des habitats ponctuels à enjeux élevés : tourbières, pelouses sèches et prairies humides
- Flore
 - 2 espèces protégées : à enjeux élevés (Epervière orangée et Orchis de Fuchs)
 - 6 taxons de lycopes, localement présents dans la RBD du « Hochfeld » et pour certains également présents aux Bottelets



➢ Faune

- Oiseaux :
 - 4 espèces à enjeux élevés : Tarin des Aulnes, Pic noir, Merle à plastron et Pie-grièche écorcheur
 - 8 espèces à enjeu modéré : Traquet motteux, Pic cendré, Grand corbeau, Bruant jaune, Autour des palombes, Bouvreuil pivoine, Bec-croisé des sapins et Pipit farlouse
- Chauves-souris : 2 espèces à patrimonialité forte : Barbastelle d'Europe et Grand murin
- Mammifères : Loup gris (enjeu très fort) et Lynx boréal (enjeu fort) connus sur le secteur
- Amphibiens : 2 espèces de Tritons à enjeux moyens, le Triton alpestre et le Triton palmé
- Reptiles : 3 espèces à enjeux moyens, la Couleuvre helvétique, le Lézard vivipare et la Coronelle lisse
- Insectes : 7 espèces de papillons et 1 orthoptère à enjeux élevés, l'Hespérie du marrube, le Sténobothre nain, le Nacré de la Carneberge, le Zygone des bois, l'Azuré du serpolet, le Fadet de la mélèze, le Cuiuré écarlate et le Moiré blanc-fascié



Fleur des tourbières (C. Buisson-Brichot)

Moiré (C. N. Lano)

Merle à plastron (C. Buisson-Brichot)

Triton alpestre (C. Buisson-Brichot)

Grand murin (C. Buisson-Brichot)

➢ Zones humides

- Secteur des Myrtilles : 3 petites zones humides au Nord de la RD214 (tourbières et prairies)
- Zone humide remarquable « Champ du Feu » identifiée dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Milieux humides au niveau de la Maison Cantonnière de La Rothlach



➢ Continuités écologiques (SRCE, continuités locales...)

- Réservoir de biodiversité d'importance régionale « Champ du Feu »
- En connexion avec le réservoir de biodiversité « Coteaux de Triembach » (à 4 km au Sud)
- Dans un périmètre de 5 km : 28 corridors écologiques, la majorité étant des cours d'eau



➢ Synthèse des enjeux écologiques

Les milieux boisés, ouverts et semi-ouverts du Champ du Feu présentent des enjeux écologiques remarquables et accueillent de nombreuses espèces patrimoniales et/ou protégées.

- Enjeux très forts :
 - Zones humides
 - Oiseaux, mammifères, insectes
- Enjeux forts :
 - Habitats naturels, flore et continuités écologiques
 - Chauves-souris
- Enjeux moyens :
 - Reptiles et Amphibiens



Hêtraie montagnarde (C. Buisson-Brichot)



Zygone des bois (C. Buisson-Brichot)



Pie-grièche écorcheur (C. Buisson-Brichot)



Orchis de Fuchs (C. Buisson-Brichot)



Logos : Hesperien

MODERNISATION-RECONVERSION À L'ANNÉE DU DOMAINE NORDIQUE & PÉDESTRE DU CHAMP DU FEU

Effets du projet et solutions pour les éviter / réduire ou compenser



Concertation publique du 8 juin au 23 juillet 2023 – Fiche n°5

➔ EFFETS BRUTS CUMULÉS POTENTIELS DES DIFFÉRENTS AMÉNAGEMENTS

Composante	Effet attendu en phase chantier	Niveau	Effet attendu en phase exploitation	Niveau
Sols	Risque de pollution accidentelle des sols Terrassement, nivellement, bitumage, déblais/remblais, reprofilage, élargissement...	Faible	Dépollution et renaturation du pas de tir existant	Positif
		Faible à Fort		
Eaux	Risque de pollution accidentelle des eaux	Faible	Impacts sur les écoulements (imperméabilisation / désimperméabilisation) Besoin en eau potable pour les nouveaux équipements	Neutre Modéré
Habitats naturels	Destruction ou altération de milieux par défrichement, terrassement, circulation, pollution accidentelle...	Faible à Fort	Amélioration de la protection de la réserve par fermeture définitive de la piste des lisières basses (proximité de la tourbière)	Positif
Zones humides	Altération potentielle de zones humides	Étude en cours	Éducation à la nature / sensibilisation	
Faune, flore	Destruction et dérangements d'espèces par défrichement, terrassement, circulation...	Faible à Fort	Dérangement de la faune (présence des usagers...)	Faible
Organisation urbaine	Propagation potentielle d'espèces exotiques envahissantes	/	Création d'emplois et de logements locaux, bénéfices pour l'économie locale, création d'un chantier d'insertion à l'année via Emmaüs Mundolsheim	Positif
Cadre de vie	Émissions de gaz à effet de serre, poussières par les engins de chantier Émissions de bruits de chantier Production de déchets de chantier (dont amiante)	Négligeable	/	/
		Faible	Bruits spécifiques au droit du pas de tir, bruits des usagers sur tous les sites	Faible
Transports	Gêne temporaire par la présence des travaux	Modéré	Production de déchets par les usagers	Faible
		Faible	Modification des zones de stationnement, gestion des flux routiers sans augmentation du trafic, amélioration de la sécurité piétonne et des accès (PMR, transports en commun)	Faible
Occupation du sol	Opérations de défrichement (milieu forestier)	Fort	Création d'équipements à vocation sportive, amélioration de l'activité forestière	Positif
Contexte foncier	Acquisition foncière de terrains	Faible	/	/
Tourisme	Gêne temporaire par la présence des travaux	Modéré	Amélioration de l'attrait touristique, répartition de la fréquentation	Positif
Réseaux	/	/	Sécurisation des réseaux (eau, électricité...) au droit des bâtiments	Positif
Paysage	Gêne paysagère temporaire par la présence des travaux	Modéré	Autonomie des bâtiments (production d'énergies renouvelables)	Positif
Patrimoine	Réalisation de travaux en site inscrit	Modéré	Modifications paysagères dues aux opérations de défrichement	Modéré

➔ La liste des effets est non exhaustive et sera précisée à l'étape de l'étude d'impact.

➔ PISTES DE RÉFLEXION CONCERNANT LES MESURES D'ÉVITEMENT (E) & DE RÉDUCTION (R)

Phase	Mesure d'évitement envisagée	Mesure de réduction envisagée
Conception	<ul style="list-style-type: none"> Inventaires habitats/faune/flore pour évitement des sites à enjeux lors de la conception du projet Redéfinition à la baisse des caractéristiques du projet, incluant l'abandon de : <ul style="list-style-type: none"> Pôle nordique en forêt domaniale, ou en face du Chalet du CdF Champs de luge à la Serva / Tour du Champ du Feu Parcours du Club Vosgien passant dans la tourbière Pumptrack/Fatbike aux Bottelets Hébergements insolites à la Rothlach, etc. Positionnement adapté des emprises travaux <p>Les principales zones à enjeux écologiques et tout particulièrement celles possédant un enjeu majeur sont préservées (incluant la tourbière).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réutilisation d'infrastructures existantes Suppression de la piste proche de la tourbière et des aménagements empêchant le bon écoulement des eaux
Travaux	 <p>Exemple de signalétique sur chantier Source : VCC 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> Balissage préventif des chantiers et des zones à enjeux Gestion préventive du risque de pollution accidentelle 	<ul style="list-style-type: none"> Choix des périodes les moins sensibles pour les espèces Sensibilisation environnementale du personnel Présence d'un écologue pour le suivi du chantier Gestion curative du risque de pollution accidentelle Adaptation des modalités de circulation Dispositifs de récupération des eaux pluviales et d'assainissement Dispositifs de lutte contre les espèces exotiques envahissantes Signalétique et information du public durant toute la durée du projet Remise en état, des sols et rempli du chantier
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de la végétation 	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des éclairages Insertion paysagère du projet (notamment le pôle nordique) Sensibilisation au sujet de la tourbière et éducation à la nature du public

➔ MESURES DE COMPENSATION (C)

Exemples de mesures de compensation pouvant être mises en œuvre

- Compensation hydraulique : désimperméabilisation de secteurs artificialisés (parkings, enrobés, etc.) en lien avec l'artificialisation nette de 0% ;
- Compensation du défrichement : plantations et/ou amélioration de milieux boisés (forêts monospécifiques : vers des forêts plus durables et mieux adaptées aux évolutions climatiques) ;
- Compensation des espèces faune / flore : renaturation du pas de tir des Bottelets et mesures de gestion adaptées, aménagements ponctuels de gîtes pour chauves-souris...

➔ La liste des mesures ERC est non exhaustive et sera précisée à l'étape de l'étude d'impact.



Parking des Vieux Prés actuel



Club Alchimie SOLUBLE

Exemple de parking enherbé



Stationnement en herbe polyvalente de Wissembourg
AEPD - Anjuer

II. LA CONCERTATION PREALABLE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

II.1. UNE CONCERTATION, DE QUOI S'AGIT-IL ?

La concertation préalable est une **étape fondamentale dans la vie d'un projet**. Elle permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) a la volonté d'associer l'ensemble des acteurs concernés par le projet et s'attache à susciter la participation la plus active possible. Au-delà de son aspect réglementaire, la concertation préalable est la **première étape d'information et de dialogue sur le projet**.

TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE

Thème	Dénomination de l'article	Contenu de l'article
<u>Déclenchement de la concertation</u>	Article L121-15-1 du code de l'environnement	« La concertation préalable peut concerner : (...) 2° Les projets assujettis à une évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1 et ne relevant pas du champ de compétence de la Commission nationale du débat public en application des I et II de l'article L. 121-8 ; ».
<u>Objectif d'une concertation</u>	Article L121-15-1 du code de l'environnement	La concertation au titre du code de l'environnement doit permettre de « débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable ».

<p><u>Déclenchement de la déclaration d'intention</u></p>	<p>Article R121-25 du code de l'environnement</p>	<p>« I.-Est soumis à déclaration d'intention en application des dispositions de l'article L. 121-18 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -tout projet mentionné au 1° de l'article L. 121-17-1 et réalisé sous maîtrise d'ouvrage publique dont le montant des dépenses prévisionnelles est supérieur à cinq millions d'euros hors taxe ; -tout projet mentionné au 1° de l'article L. 121-17-1 dont le montant total des subventions publiques à l'investissement accordées sous forme d'aide financière nette est supérieur à cinq millions d'euros hors taxe ; -tout plan ou programme mentionné à l'article L. 121-17-1. <p>Lorsqu'elle porte sur un projet, plan ou programme relevant d'une collectivité territoriale, d'un groupement de collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant, l'acte engageant la réalisation d'un projet ou prescrivant l'élaboration d'un plan ou programme constitue la déclaration d'intention dès lors qu'il comporte les informations énumérées aux 1° à 6° du I de l'article L. 121-18 ».</p>
<p><u>Publication de la déclaration d'intention</u></p>	<p>Article L121-18 du code de l'environnement</p>	<p>« Pour les projets mentionnés au 1° de l'article L. 121-17-1, une déclaration d'intention est publiée par le maître d'ouvrage avant le dépôt de la demande d'autorisation. Aucune participation telle que définie au chapitre III ne peut être engagée en l'absence de cette publication ».</p>

LA CONCERTATION PREALABLE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Les principes et objectifs de la concertation préalable

La concertation préalable sur le projet de modernisation et de reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre de la station du Champ du Feu est un dispositif qui répond à plusieurs objectifs principaux :

- **Informé de manière transparente le public sur les enjeux et impacts du projet** : ses objectifs, son contenu, son état d'avancement, les décisions prises, ses impacts socio-économiques, environnementaux, paysagers... ;
- **Être à l'écoute de tous les avis et interrogations** : la concertation préalable permet d'engager un processus permettant d'entendre les parties prenantes, les différentes prises de position tant sur le plan socio-économique qu'environnemental ;

- **Recueillir les observations du public et à y répondre** : afin d'établir un bilan de la concertation qui alimentera les phases d'études ultérieures.

Le dispositif de concertation du projet respecte les principes fondamentaux qui sont **la transparence** en diffusant une information complète et qui répond aux questions posées par le public, ainsi que **la clarté** en fournissant des supports clairs et pédagogiques sur les sujets mis en discussion afin de permettre à chacun d'avoir accès à l'information et de pouvoir s'exprimer.

Pourquoi le projet fait l'objet d'une concertation ?

Conformément aux prescriptions du 2° de l'article L. 121-15-1 du code de l'environnement, les projets susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement peuvent faire l'objet d'une concertation réglementaire.

Dès lors qu'un projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, le maître d'ouvrage doit décider s'il organise ou non une concertation menée au titre du code de l'environnement, le cas échéant selon des modalités minimales prévues par la réglementation ou sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public.

Du fait de ses caractéristiques, étant soumis à évaluation environnementale systématique (article L.122-1 du code de l'environnement), le projet de modernisation et de reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu entre dans le champ de la concertation réglementaire au titre du code de l'environnement.

Afin d'informer de manière cohérente et complète le public sur les enjeux du projet, la CeA, en tant que maître d'ouvrage du projet, a décidé d'organiser une concertation régie par le code de l'environnement.

Par délibération n°CP-2022-11-10-2 en date du 8 décembre 2022, la CeA a engagé la procédure de concertation préalable avec le public se déroulant du 8 juin au 23 juillet 2023.

LA DECLARATION D'INTENTION

Pourquoi le projet est soumis à déclaration d'intention ?

Concrètement, pour les projets soumis à évaluation environnementale, une déclaration d'intention peut être obligatoire, notamment :

- S'ils entrent dans le champ de la concertation réglementaire au titre du code de l'environnement ;
- S'ils sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique et si le montant des dépenses prévisionnelles est supérieur à 5 millions d'euros hors taxe.

Le projet de modernisation et de reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu étant d'initiative publique et bénéficiant de financements publics supérieurs à 5 millions d'euros, est soumis à déclaration d'intention.

Lorsqu'une déclaration d'intention porte sur un projet relevant d'une collectivité territoriale, **l'acte engageant la réalisation d'un projet constitue la déclaration d'intention** dès lors qu'il comporte les informations énumérées aux 1° à 6° du I de l'article L. 121-18.

Où retrouver la déclaration d'intention du projet ?

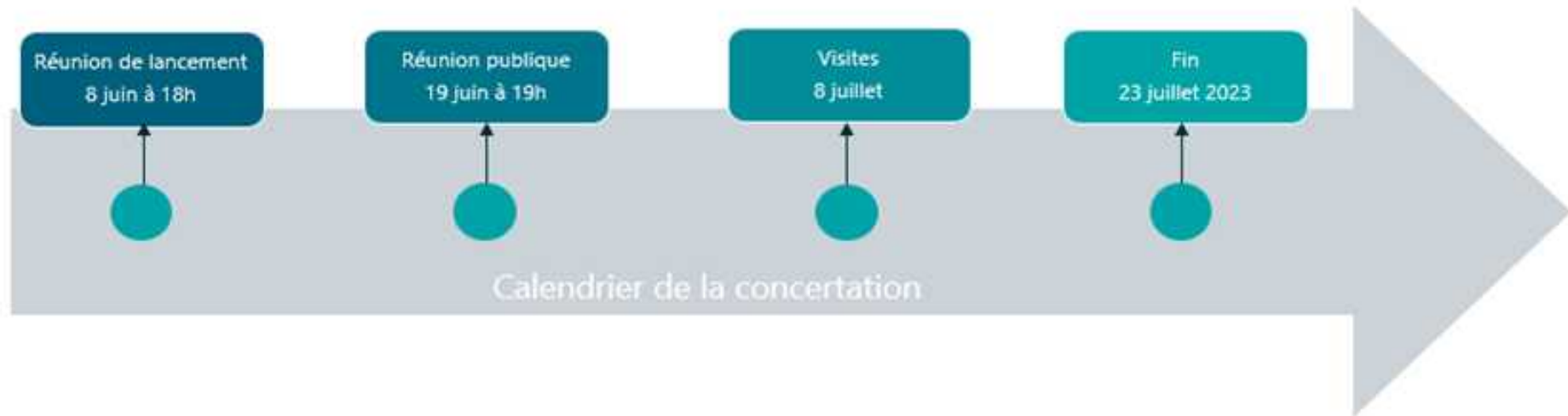
Par la délibération n°CP-2022-11-10-2 en date du 8 décembre 2022, la CeA a confirmé son engagement de mener le projet de modernisation et de reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du feu, **celle-ci constitue ainsi la déclaration d'intention de projet précitée.**

Elle est disponible sur le site internet de la CeA (<https://www.alsace.eu/>) ainsi que sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (<https://www.bas-rhin.gouv.fr/>).

II.2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION

CALENDRIER DE LA CONCERTATION

La concertation préalable avec le public se déroule durant 6 semaines : du jeudi 8 juin au dimanche 23 juillet 2023.



MOYENS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

Durant ces 6 semaines, toutes les personnes qui le souhaitent auront la possibilité de s'informer sur le projet et d'apporter leur contribution. Pour cela, la CeA propose un dispositif pluriel accessible à chacun.

Pour s'informer ?

- Un dossier de concertation, pour mieux comprendre les objectifs et composantes du projet
- Une vidéo de présentation du projet, pour visualiser en image le projet envisagé
- Une exposition, qui se tiendra sur les lieux de la concertation : à l'Hôtel de la CeA située à Strasbourg et au Chalet du Feu situé à Belmont
- Mise à disposition des documents sur le site internet de la CeA : <https://www.alsace.eu/aides-et-services/environnement/>

- Des visites de sites, organisées le samedi 8 juillet 2023 sur l'ensemble du domaine du Champ du Feu

Pour s'exprimer et participer aux débats ?

- Une réunion publique de lancement de la concertation, le 8 juin à 18h dans le hall de la CeA à Strasbourg
- Une réunion publique au Chalet du feu à Belmont le 19 juin 2023 à 19h

Pour donner son avis ?

- Des registres, disponibles dans les lieux de la concertation précités
- Une adresse électronique dédiée au projet : concertation.champ-du-feu@alsace.eu
- Une adresse postale :

*M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace
Concertation du Champ du Feu
Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace
Place du Quartier Blanc
67 000 STRASBOURG*



Source image : CeA

Afin de garantir la meilleure information du public sur l'ensemble de ces modalités, la concertation est annoncée quinze jours avant le début de la concertation et pendant toute sa durée par de nombreux canaux :

- Panneaux d'annonces annonçant les dates et lieux de la concertation affichés à l'Hôtel de la CeA, sur les lieux du projet (site de la Serva, du Hochfeld, des Bottelets, des Myrtilles et de la Rothlach) ainsi qu'aux lieux officiels d'affichage de chaque commune concernée (Hohwald, Barr, Ottrott, Belmont, Bellefosse et Breitenbach)
- Annonces dans la presse dans trois journaux locaux : Dernières Nouvelles d'Alsace, l'Alsace et l'Est Agricole et Viticole
- Publication sur le site internet de la CeA : <https://www.alsace.eu/aides-et-services/environnement/>

II.3. BILAN DE CONCERTATION : ET APRES ?

A l'issue de la concertation, le Président de la CeA présentera le bilan de la concertation devant la Commission permanente du Conseil de la CeA. Ce bilan comportera **une synthèse des observations et propositions** présentées par le public et, le cas échéant, mentionnera les évolutions du projet envisagées à l'issue de la concertation préalable.

Le bilan de concertation sera publié et accessible ici : <https://www.alsace.eu/aides-et-services/environnement/>

La volonté de la CeA est que cette concertation constitue la première étape d'une démarche d'écoute et d'échange de long terme, avec toutes les parties prenantes, au fur et à mesure de l'avancement du projet.



Sources images : CeA

III. CONTEXTE GENERAL ET HISTORIQUE DE LA STATION DU CHAMP DU FEU

III.1. UNE STATION HISTORIQUE A PROXIMITE DE STRASBOURG

LA GENESE DE LA STATION

La station du Champ du feu est **le point culminant du département du Bas-Rhin (67)**. Le domaine est fréquenté dès le début du XXème siècle par le public pour des activités récréatives dont la randonnée et le ski. Historiquement, la station est fréquentée par les Strasbourgeois qui viennent en train dans la vallée de la Bruche, puis terminent le trajet à pied.



Le site accueille les premiers canons à neige en Europe en 1963 et bénéficie de pistes alpines éclairées dès 1965.

Le ski de fond s'y est développé à la même période et a bénéficié au cours des années 1980 d'équipements encore peu communs et, de fait, réputés nationalement : pas de tir biathlon, dameuse à fraise à neige hydraulique.

La station accueille historiquement un stade de biathlon situé à 500m du Col de la Charbonnière.

Carte postale de la Charbonnière, source : <https://www.lechampdufeu.com/>

LE CHAMP DU FEU AUJOURD'HUI : UN ESPACE DE LOISIR EN PLEINE NATURE

La station du Champ du Feu comprend entre autres **le plus grand domaine nordique gratuit de France**. Il comprend 17 itinéraires sur 57 km réels, dont certains tronçons sont utilisés par plusieurs boucles). En plus de ses pistes de ski alpin rénovées au cours des années 2000 (secteur Serva), le site est équipé pour permettre à ses visiteurs de pratiquer d'autres activités comme la luge, les raquettes, le traineau à chiens ou encore le biathlon. En été, le site permet la pratique d'activités en plein air, comme la randonnée (à pied ou à cheval), le vélo de route ou le VTT, la course d'orientation (initiation) et le biathlon (tous niveaux). La qualité paysagère du site et de ses espaces naturels et forestiers en fait un espace idéal pour la pratique d'activités de pleine nature, en toutes saisons.



©Alexandre Schlub/CeA

©Dorothee Parent/CeA

©Jonathan Sarago/CeA

Les accès du Champ du feu

Le principal axe routier permettant l'accès au Champ du Feu, est **l'axe Strasbourg / Champ du Feu via Obernai** : l'entrée principale au sommet du massif se fait ainsi majoritairement via le lieu-dit « La Rothlach ». Deux axes secondaires en permettent également l'accès, via le Col de la Charbonnière (Pays de Barr et Vallée de Villé) et via la Serva (Vallée de la Bruche).

La capacité de stationnement est assez élevée à l'échelle du massif du Champ du Feu (2 000 places au total à l'échelle du grand plateau), et se répartit à la fois sur le plateau sommital et aux portes d'entrée :

- Au niveau du plateau sommital, les principales poches de stationnement sont situées à la Serva, aux Vieux Prés, à proximité de la Tour et du Hochfeld et aux Myrtilles ;
- De vastes parkings sont situés au niveau de la Cote 1000, ainsi qu'en aval de la Rothlach le long de la voirie ;
- Côté Charbonnière, la capacité de stationnement est un peu plus limitée, principalement au niveau du Col devant l'auberge, et le long de la RD214 au droit du site des Bottelets, en direction du Col de Steige.

Les navettes des neiges

Horaires valables du 17 décembre 2022 au 26 mars 2023



La station est desservie par **les « Navettes des Neiges »**, intégralement financées par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Au départ des parkings des gares routières de Strasbourg (via le centre-ville d'Obernai), des gares de Schirmeck, de Sélestat et de Barr, les Navettes des Neiges permettent d'accéder au Champ du Feu en transport collectif en hiver, les mercredis, samedis et dimanches et tous les jours des vacances de la zone B, à raison de trois allers-retours par jour

La saison 2015/2016, la navette a permis de réaliser près de 8 000 trajets puis 10 000 trajets sur les saisons 2016-2017 et 2017-2018 (Source : CD du Bas-Rhin).

Une identité propre et une offre attractive d'activités diversifiées

En hiver, le Champ du Feu dispose **d'une identité propre, celle « d'un espace de loisirs en pleine nature »** auquel on accède directement en arrivant sur place : ski alpin, ski de fond et biathlon, luge, raquettes, contemplation, restauration. A ce jour ces activités se concentrent essentiellement sur le secteur de la Serva (cœur de station), bien que les sites périphériques des Myrtilles et des Bottelets accueillent aussi un public nombreux, tout comme les deux portes d'entrée Nord et Sud que sont la Rothlach et la Charbonnière. Cette palette d'activités fait du Champ du Feu une station prisée des familles et des groupes, tout en attirant un public « tous niveaux » sur les différents secteurs du domaine nordique.



En dehors de l'hiver, le Champ du Feu attire aussi un public adepte de promenades, de randonnées (à pied, à cheval et à vélo), de paysages de montages et d'espaces naturels. Depuis la création des parcours d'initiation à la course d'orientation (Serva et Princesse Emma), il attire aussi de nombreux visiteurs désireux de s'initier à cette pratique dans l'air du temps : familles, groupes, scolaires mais aussi quelques compétitions à pied ou à VTT. Le biathlon, activité historiquement présente au Champ du Feu, permet aussi de maintenir un certain niveau d'activités nordiques en dehors de l'hiver (ski-clubs, scolaires, initiation), au droit des Bottelets mais aussi de la Serva, malgré la vétusté des installations actuelles.

L'une des activités plébiscitées au Champ du Feu est celle de **l'observation du ciel**. Le site est en effet réputé nationalement, voire internationalement pour la qualité de son ciel étoilé. La station attire non seulement des astronomes alsaciens (Bas-Rhin et Haut-Rhin) mais également lorrains, allemands, suisses, belges et néerlandais.

L'étendue de son massif préserve son point culminant de la pollution lumineuse issue des agglomérations de la plaine d'Alsace, sachant qu'*in situ* la pollution lumineuse reste limitée du fait de l'urbanisation des lieux, limitée elle aussi. Plusieurs associations d'astronomes amateurs fréquentent régulièrement les parkings des Vieux-Prés (Belmont).

Les richesses faunistiques et floristiques des lieux sont aussi un excellent support pour les activités liées à la sensibilisation à la nature et à la protection de l'environnement, sachant qu'à ce jour encore, les usagers du Champ du Feu en ignorent trop souvent la fragilité des milieux parcourus, d'où un effort à consentir dans ce domaine également au cours des années à venir.

L'emblème de la station est **la Tour du Champ du Feu**.



En dehors de son intérêt patrimonial, la Tour du Champ du Feu est devenue au fil des années le symbole de la station. Sa situation et sa forme particulière en font un marqueur **fort pour les visiteurs**.

Elle se trouve au sommet du Champ du Feu, à 1099 mètres d'altitude, à son point culminant. Elle fut érigée en 1898 à l'occasion du 25ème anniversaire du Club Vosgien, fédération de clubs (110 associations sur 7 départements pour un total de 30 000 membres) qui créent, balisent et entretiennent quelques 20 000 kilomètres de sentiers essentiellement au droit du massif vosgien

Aujourd'hui, la tour n'est plus propriété du club mais celle de la commune de Bellefosse qui vient d'en achever la rénovation afin de la rouvrir au public après presque vingt années de fermeture pour des raisons de sécurité, ce qui justifie aujourd'hui l'effort consenti par la Collectivité Européenne d'Alsace afin d'en améliorer l'accès depuis les zones de stationnement autorisées.

©Alexandre Schlub/CeA

Par ailleurs, sa proximité et son offre riche et diversifiée font du Champ du Feu **une destination très attractive pour le bassin Strasbourgeois**. La fréquentation du site a permis le développement d'une économie locale créatrice d'emplois. Une enquête Flux Vision a été lancée en décembre 2017 par le conseil départemental afin d'avoir une meilleure visibilité de la fréquentation du site du Champ du Feu. Cette enquête témoigne **d'une fréquentation cumulée du site de couverture de l'étude, après correction statistique, de 350 000 visiteurs entre le 23 décembre 2017 et le 31 mars 2018**.

La fréquentation annuelle est estimée à près de 2 millions de visites, finalement assez équitablement réparties selon les saisons. La station est avant tout réputée pour ses activités hivernales et ses niveaux élevés de fréquentation certains week-ends, du fait de la concentration des activités au cœur de la station. En dehors de l'hiver, la fréquentation du public est moins perceptible car elle est plus diffuse, mais de plus en plus prégnante :

- Printemps : activités familiales les week-ends, et sorties de groupes (souvent scolaires) ;
- Eté : fréquentation de publics souvent à la recherche de fraîcheur, de verdure et de paysages ;
- Automne : fréquentation soutenue lors des périodes d'inversions thermiques.

En hiver, comme le reste de l'année, la station est amenée à connaître de véritables pics de fréquentation certains jours ou certains week-ends. A l'inverse, elle reste souvent totalement déserte une bonne partie de l'année, en semaine notamment et surtout lorsque les conditions météorologiques se dégradent. Cette « météo-dépendance » s'explique en bonne partie du fait de la proximité des lieux de résidence des usagers du Champ du Feu.

Au niveau des accès, un temps de trajet aller-retour depuis Strasbourg de moins de 2 heures est compatible avec une excursion à la journée, voire à la demi-journée. La représentation cartographique de la « zone de chalandise » de moins d'une heure du Champ du Feu, c'est-à-dire la zone que l'on peut atteindre en moins d'une heure de voiture est la suivante :



Selon l'étude de cadrage réalisée par MDP Consulting en septembre 2018, en comptabilisant les principales municipalités et leurs aires urbaines, nous obtenons une population dans cette zone **de près de 1 000 000 habitants à maximum 60 minutes de La Serva.**

A noter que 73% des touristes se rendant au Champ du Feu sont Alsaciens (et même bas-rhinois).

En résumé, à moins d'une heure de Strasbourg, le Champ du Feu est devenu **un lieu fréquenté en toutes saisons**, d'abord par des urbains ou péri-urbains en recherche de plein air, mais aussi par des groupes constitués venant pratiquer des activités spécifiques par le biais de clubs, d'associations ayant pour certaines des hébergements sur place, et de plus en plus via des sorties scolaires.

UN ESPACE RICHE EN BIODIVERSITE

Le site du Champ du Feu dispose d'un **environnement riche** qui s'explique entre autres par la présence de la Tourbière (épicerie biologique des lieux), à la périphérie de la réserve biologique dirigée du Champ du Feu et non-loin de la réserve biologique dirigée du Hochfeld, qui constituent à elles-deux les secteurs les plus sensibles du plateau et de fait les mieux protégés. Plus globalement, le patrimoine naturel du domaine est notamment marqué par la présence d'habitats naturels, oiseaux, mammifères et insectes. En effet, les milieux boisés, ouverts et semi-ouverts du Champ du Feu accueillent de **nombreuses espèces patrimoniales et/ou protégées**. Le projet a été conçu de manière à limiter son impact sur l'environnement et le patrimoine naturel du domaine : en évitant strictement ces espaces les plus sensibles.



Habitats naturels

Le Champ du Feu est majoritairement boisé, représenté par des pessières, très présentes sur le massif. Le site accueille aussi des hêtraies montagnardes (habitat d'intérêt communautaire à enjeu fort). Des habitats ponctuels à enjeux élevés : tourbières, pelouses sèches et prairies humides.



Epervière orangée
(© Oreade-Bèche)



Hêtraie montagnarde
(© Oreade-Bèche)



Tourbière du secteur des
Myrtilles (© Oreade-Bèche)



Flore

De même, deux espèces protégées à enjeux élevés (Epervière orangée et Orchis de Fuchs) sont identifiées. Mais également 6 taxons de lycopodes localement présents dans la réserve biologique dirigée du « Hochfeld » et pour certains également présents aux Bottelets.



Merle à plastron (© N. Smith)



Faune

Oiseaux :

- 4 espèces à enjeux élevés : Tarin des Aulnes, Pic noir, Merle à plastron et Pie-grièche écorcheur ;
- 8 espèces à enjeu modéré : Traquet motteux, Pic cendré, Grand corbeau, Bruant jaune, Autour des palombes, Bouvreuil pivoine, Bec-croisé des sapins et Pipit farlouse.

Chauves-souris : 2 espèces à patrimonialité forte : Barbastelle d'Europe et Grand murin.

Mammifères terrestres : Loup gris (enjeu très fort) et Lynx boréal (enjeu fort) connus sur le secteur

Amphibiens : 2 espèces de Tritons à enjeux moyens, le Triton alpestre et le Triton palmé

Reptiles : 3 espèces à enjeux moyens, la Couleuvre helvétique, le Lézard vivipare et la Coronelle lisse

Insectes : 7 espèces de papillons et 1 orthoptère à enjeux élevés, l'Hespérie du marrube, le Sténobothre nain, le Nacré de la Canneberge, le Zygène des bois, l'Azuré du serpolet, le Fadet de la mélisse, le Cuivré écarlate et le Moiré blanc-fascié.

Synthèse des enjeux écologiques

Les milieux boisés, ouverts et semi-ouverts du Champ du Feu présentent des enjeux écologiques remarquables et accueillent de nombreuses espèces patrimoniales et/ou protégées.

Enjeux très forts :

- Zones humides
- Oiseaux, mammifères, insectes

Enjeux forts :

- Habitats naturels, flore et continuités écologiques
- Chauves-souris

Enjeux moyens :

- Reptiles et Amphibiens



III.2. DES DEFIS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIETAUX QUI IMPOSENT DE NOUVEAUX AMENAGEMENTS

Depuis le début des années 2000, la station, alors en situation de déclin, a bénéficié d'investissements conséquents, publics et privés, qui ont permis de la restructurer et d'en offrir un visage à nouveau satisfaisant à ses usagers. Forte de ses nouveaux aménagements et grâce à la mise en œuvre d'un mode de gestion adapté, **la station du Champ du Feu se porte bien, voire très bien, en hiver tout particulièrement.**

En complément des investissements privés qui ont visé tout particulièrement le domaine alpin et l'offre en hôtellerie-restauration, les investissements consentis par le Département du Bas-Rhin, à l'époque, ont permis la construction du nouveau Chalet du Champ du Feu et de ses champs de luges, le réaménagement des

parkings de la Serva et des pistes de ski nordique des Myrtilles. Tout récemment, la rénovation de la Tour du Champ du Feu par la commune de Bellefosse est venue marquer une étape importante de cette phase de rénovation, s'agissant du monument-symbole de la station.

La station est néanmoins confrontée une nouvelle fois à de nouveaux défis, environnementaux et sociétaux. Les changements climatiques en cours affectent l'enneigement du domaine en hiver et fragilisent les milieux naturels et forestiers. Dans le même temps, on constate les nouvelles attentes de publics nouveaux désireux d'accéder à l'année aux sites de montagne de proximité.

LE DEFI DU SIECLE : LA STATION N'ÉCHAPPE PAS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les changements climatiques en cours n'épargnent pas la station du Champ du Feu. Au contraire, ils ont un impact direct **sur l'enneigement du massif** : les hivers se composent de périodes de froid sensible et sec et de périodes plus humides mais aussi plus chaudes. Les périodes d'enneigement se réduisent peu-à-peu, ce qui a pour effet d'augmenter les pics de fréquentation lors des périodes enneigées. Ces changements ont aussi des effets sur les autres saisons et posent la question de la ressource en eau lors des périodes de canicule et de sécheresse.

L'enneigement est très différent selon les secteurs, il reste plutôt correct sur la crête sommitale (de la Côte 1000 au Hochfeld en passant par les Myrtilles) mais peut devenir problématique sur les autres secteurs (Serva, Bottelets). Situés légèrement plus bas que la crête sommitale et plus souvent exposés aux vents chauds dominants et aux rayons du soleil, ces secteurs du domaine souffrent de plus en plus d'un enneigement moindre (à relativiser selon les saisons hivernales).

Plus globalement, le **massif tout entier est fragilisé du fait des changements climatiques**, avec comme conséquences l'érosion de la biodiversité, le développement de maladies affectant les espaces forestiers les moins résistants, la prolifération d'espèces invasives, l'augmentation des populations de gibier.... Les activités de loisirs, souvent insuffisamment incontrôlées (pénétration des milieux fragiles) s'ajoutent à ces phénomènes, augmentant la pression subie par les espaces naturels.

L'ATTRACTIVITE EN HAUSSE DE LA MONTAGNE DE PROXIMITE

Pour le grand public, la conséquence la plus visible du changement climatique est **la montée des températures** (moins de neige en hiver, canicules en été). Dans ce contexte, le besoin de montagne de proximité augmente, auprès des publics urbains notamment, désireux d'accéder à l'année désormais à leur poumon vert, afin de se rafraîchir et de profiter de l'air montagnard, à la journée le plus souvent (excursionnisme).

POINTS FAIBLES ET AUTRES POINTS DE VIGILANCE

En parallèle des facteurs précités, **la station du Champ du Feu compte encore certains points faibles et des points pouvant encore être améliorés**, listés ci-après :

Un stade de biathlon (enfin) aux normes

Initialement envisagé, au cours des années 1980-90, sur le site des Myrtilles, puis finalement aménagé dans les années 1990 dans le secteur des « Bottelets », l'actuel stade de biathlon, un des premiers en France, souffre de son éloignement du cœur de station, obligeant les usagers à traverser le col de la Charbonnière.

De plus, celui-ci n'est plus aux normes de l'activité à cause du mauvais emplacement de l'anneau de pénalité vis-à-vis du pas de tir (positionné à gauche alors qu'il devrait être à droite). Les équipements du biathlon sont également vétustes : absence de bâtiment d'accueil et de garages, pas de tir limité à 10 cibles, ski-roues impossible : en été, les usagers sont contraints de pratiquer la course à pied et/ou de produire les efforts à ski-roues sur les routes départementales.

Non-équipé d'un récupérateur à plomb, il est devenu au fil des années un site pollué. Il est devenu indispensable de dépolluer le site et de disposer d'un équipement de récupération du plomb comme cela se fait sur les sites homologués.

Des accès multiples, parfois contraints

La multiplicité des accès routiers à la station suppose un effort conséquent de la part de la CeA pour entretenir et sécuriser les accès à la station et au sommet du Champ du Feu. En hiver, lors de certains pics de fréquentation, en début de saison notamment, le nombre de places de stationnement peut ne plus suffire, ce qui impose à la CeA et aux forces de Gendarmerie de fermer temporairement certains accès au plateau sommital, le temps que des places de stationnement se soient libérées.

Il n'est en effet pas envisageable de permettre l'accès à la station à des usagers sans que les conditions de sécurité élémentaires soient garanties. Les interventions de placiers sur les parkings de la station ont largement contribué à améliorer la situation au cours des derniers hivers, en optimisant le nombre de places disponibles. Au-delà, les Navettes des Neiges restent le moyen le plus sûr d'accéder en toute sécurité au cœur de station.

Des disparités de fréquentation entre les secteurs de la station

En hiver, l'activité actuelle de la station est essentiellement concentrée au niveau de la Serva. Le cœur de station (secteur Serva) concentre la majorité des activités et services, ce qui peut contribuer à la saturation de ses parkings, quand d'autres poches de stationnement restent désertes en périphérie de la station (Côte 1000). Le projet porté par la CeA cherche à mieux répartir les flux de visiteurs, lors des pics de fréquentation notamment, en sectorisant certaines pratiques, tout en maintenant le rôle prédominant du cœur de station de la Serva.

Des enjeux de sécurité routière

Lors des pics de fréquentation, la forte circulation sur site augmente le risque d'accidents et complique le passage des secours et des déneigeuses, notamment lorsque les usagers prennent le risque de stationner leurs véhicules le long des axes routiers, en dehors des stationnements autorisés. Ces usages peuvent amener à empêcher la circulation des secours et des forces de l'ordre.

La présence d'une voie de circulation entre les deux parkings (longitudinal et en bataille) sur le secteur des Myrtilles est également un facteur de dangerosité pour les flux piétons, notamment pour les usagers amenés à devoir traverser la route.

Des conflits ponctuels entre les différents usages

En hiver, il existe ponctuellement des conflits d'usages dus à la cohabitation des pistes piétonnes et dans une moindre mesure de raquettes, qui croisent parfois les pistes de ski nordique.

Ces conflits sont notamment perceptibles sur les secteurs des Myrtilles et de la Serva, où les pistes de ski de fond sont traversées par les GR5 et 531, ce qui impose à l'avenir de mieux séparer ces parcours pour éviter les conflits d'usages régulièrement constatés sur site. Un phénomène de pratique de la « luge sauvage » a été constaté sur le domaine. Il s'explique notamment par l'absence d'aménagement dédié en dehors du cœur de station, qui compte les seuls champs de luge sécurisés mais qui de fait sont régulièrement saturés.

A RETENIR

Bien que la station du Champ du Feu se porte bien, elle doit impérativement s'adapter aux évolutions climatiques et sociétales actuelles :

- Une fréquentation très météo dépendante : des « pics » certains jours en hiver, mais aussi en été et à l'automne, pour une fréquentation beaucoup plus restreinte la majeure partie de l'année ;
- Des conflits d'usages entre pratiquants (skieurs, promeneurs) en hiver, mais aussi le reste de l'année (marcheurs, VTT, chasseurs, forestiers...) ;
- Des usagers pour la plupart présents à la journée (site à proximité d'une agglomération dense) ;

- Des équipements et des aménagements parfois vétustes sur les sites périphériques (hôtellerie-restauration) ;
- Des équipements publics à optimiser à l'année ;
- Un public de plus en plus avide de nature toute l'année, sans forcément connaître les codes de la montagne ni la sensibilité écologique des lieux ;
- Des secteurs sensibles surexposés à la fréquentation du public, face à des secteurs moins sensibles et très peu fréquentés ;
- Un massif exposé aux risques liés au changement climatique (ressource en eau...) et des forêts qui peinent à se régénérer (maladies, dégâts du gibier).

Ces évolutions imposent à l'ensemble des acteurs de la station d'évoluer vers un nouveau modèle, à l'année désormais, afin de pouvoir continuer d'accueillir sur place les usagers de la station dans de bonnes conditions, tout en assurant la préservation des milieux et leur adaptation aux changements en cours.

IV. LES OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. PROPOSER DES ACTIVITE DE LOISIRS QUATRE SAISONS ADAPTEES A LA SENSIBILITE DU SITE

Pour répondre à une demande légitime d'activités de loisirs de plein air disponibles à l'année et facilement accessibles, tout en préservant plus efficacement les milieux de comportements inadaptés, le projet propose de renforcer l'offre d'activités existantes, afin qu'elles servent aussi de support à une meilleure prise en compte de la fragilité du site et des comportements à adopter.

USAGE 4 SAISONS

Le projet souhaite **maintenir et renforcer les activités de plein air disponibles dans la station**, et ce, au-delà de la période hivernale plébiscitée. Les usagers de la station seront invités à mieux se reconnecter à la nature, à travers différentes activités telles que la balade ou la randonnée à pied, à cheval et à vélo, l'initiation à la course d'orientation, la découverte du biathlon. Cette parenthèse « en plein air » confortera l'image de Poumon vert de la station.



Une des activités aujourd'hui pratiquées sur le site tourne autour de l'observation : observation des paysages en premier lieu, le Champ du Feu dispose en effet d'un riche patrimoine naturel qui se prête parfaitement à l'observation et à la déconnexion. Cependant, la renommée importante du site concerne tout autant l'observation du ciel et notamment des étoiles. Le projet souhaite maintenir et promouvoir les activités d'observation astronomique.

Afin de renforcer à l'année les activités proposées dans la station, les **nouveaux aménagements envisagés par le projet seront implantés sur les différents secteurs du domaine du Champ du Feu** : en été le secteur de la Serva jouera plus sensiblement son rôle de point de départ d'activités autour de la randonnée

et de l'itinérance, mais aussi de point d'ancrage d'activités estivales adaptées : initiation à la course d'orientation, découverte de la nature. Le secteur de la Tour et du Hochfeld disposera à nouveau de son point de vue panoramique offrant aux visiteurs de la station une vue dégagée sur les environs sera lui-aussi un passage incontournable des parcours de randonnée et d'itinérance, le tout dans un contexte mieux sécurisé et en contournant les secteurs trop sensibles (réserve du Hochfeld).

Quant au secteur des Myrtilles, le futur Pôle Nordique permettra un accès à tous, toute l'année. Sa piste 4 saisons permettra d'offrir une accessibilité permanente, aussi bien en hiver, qu'en période sans neige. Ainsi, Roller, VTT, Ski roues, jogger et fauteuils roulants pourront accéder au pas de tir et à sa piste d'entraînement à l'année, quel que soit le niveau des pratiquants (de l'initiation aux épreuves sportives). Le secteur de la Rothlach jouera plus efficacement son rôle de pôle secondaire autour de la randonnée et de l'itinérance, ce que sa situation géographique, au cœur du massif du Champ du Feu lui permet naturellement. A l'échelle du massif du Champ du Feu, le balisage d'une boucle de randonnée permettra aux plus aguerris de vivre une expérience plus intense sur plusieurs jours, en découvrant des parcours et des points de vue sur la plaine d'Alsace et le massif des Vosges, tout en empruntant uniquement des chemins et sentiers existants. Il s'agit d'une réflexion en cours en vue d'un projet prometteur et fédérateur d'itinérance à l'échelle du massif du Champ du Feu.

USAGE SPECIFIQUE HIVERNAL

Le projet souhaite également maintenir le Champ du Feu comme **destination privilégiée pour pratiquer localement les activités hivernales, plutôt que de devoir se déplacer sur des stations plus lointaines (Vosges, Forêt-Noire, Alpes)**. A ce titre, la station offrira des activités de ski telles que la pratique du ski alpin sur le domaine du Champ du Feu et du ski de fond et du biathlon, que ce soit dans un cadre scolaire ou privé, pour des débutants ou des pratiquants sportifs. L'intention consiste à redonner au domaine nordique du Champ du Feu ses lettres de noblesse, tout en l'inscrivant plus pleinement dans une perspective à l'année.



Tout comme les usages estivaux, **les nouveaux aménagements spécifiques à l'hiver sont répartis au sein des différents secteurs**. Le secteur de la Serva accueillera toujours l'ensemble des activités liées au ski alpin, grâce à la qualité de son domaine pleinement adaptée aux besoins de ses pratiquants. Le secteur

verra ses équipements renforcés afin de pouvoir toujours accueillir les familles venues pratiquer la luge, la raquette à neige, mais aussi les activités autour du cheval et de la randonnée.

Le secteur de la Tour et du Hochfeld restera le point de jonction des secteurs de ski nordique et de raquettes à neige de la Serva et des Myrtilles.. Les usagers pourront accéder de manière plus sécurisée à la Tour du Champ du Feu, via des parcours sécurisés et damés. En revanche, le projet prévoit de mieux contenir les activités autour de la réserve biologique du Hochfeld (ex-piste de ski alpin).

Le secteur des Myrtilles représente un bon compromis entre activités de pleine nature et préservation des milieux fragiles : situé sur le versant du Hohwald, il se tient à une distance respectable de la tourbière de la Serva, tout en bénéficiant d'un enneigement naturel optimal., La qualité du tracé des pistes de ski nordique existantes en font le site le mieux placé pour devenir le futur Pôle Nordique du Champ du Feu, équipé d'un nouveau stade biathlon, plus aux normes et mieux respectueux de l'environnement que l'actuel aux Bottelets.

Le secteur de la Rothlach, quant à lui, pourra redevenir un point de départ de ski nordique et d'itinéraires de randonnées et permettra, tout comme le secteur de la Serva de réaliser des activités plus ludiques (luge, bonhommes de neige, moment de convivialité).

EN RESUME

	Activités en hiver	Activités en été
Secteur Serva (cœur de station)	Ski alpin ; ski nordique ; départ d'itinéraires de randonnées	Départ d'itinéraires de randonnées et d'activités estivales (orientation, équitation) et d'évènements sportifs)
Secteur Tour-Hochfeld	Ski nordique, promenades et randonnée, panorama	Panorama et randonnée
Secteur Bottelets-Charbonnière	Ski nordique	/
Pôle Nordique des Myrtilles	Ski nordique, biathlon	Ski-roues, roller, handisport et biathlon
Pôle de la Rothlach	Point de départ de ski nordique ; activité luge ; bonhommes de neige et moments de convivialité ; départ d'itinéraires de randonnées	Départ d'itinéraires de randonnées
Massif du Champ du Feu	Boucle de randonnée et d'itinérance	Boucle de randonnée et d'itinérance

IV.2. SENSIBILISER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE

Le projet souhaite permettre à la station de s'adapter aux enjeux de notre temps et au dérèglement climatique en proposant un accueil et des activités mieux réparties à l'année. L'offre d'activités de plein air de la station se veut innovante et adaptées aux milieux sensibles et au contexte environnemental.

Le projet porte une vision de long terme de l'usage de la montagne du massif des Vosges.

Le projet porte une volonté forte **de sensibiliser la population à la préservation de l'environnement**, via des panneaux ludiques d'information et d'éducation des usagers, et des animations à destination des familles et des groupes (scolaires, associations). Ces panneaux permettront également de justifier auprès des visiteurs de la station l'interdiction de se rendre dans certaines espaces sensibles.

Des ateliers/animations au Chalet du Champ du Feu pourront justement être ponctuellement mis en œuvre sur le thème de la préservation de l'environnement. Une réflexion a été engagée avec les partenaires associatifs de la Collectivité Européenne d'Alsace afin d'aboutir à un projet adapté aux attentes du public et à la capacité de ces mêmes acteurs de se mobiliser en ce sens au Champ du Feu. La possibilité sera également offerte aux locaux et commerçants de sensibiliser la clientèle aux enjeux écologiques de la station.

La CeA a **décidé d'éviter tous types d'aménagements sur les secteurs protégés du Champ du Feu que sont les réserves biologiques dirigées du Champ du Feu et du Hochfeld. Elle a aussi fait le choix d'écartier l'hypothèse de neige de culture (artificielle)** au droit du domaine nordique, en n'ayant recours qu'à la seule neige naturelle, via des modes de gestion qui permettent de l'optimiser sur des sites naturellement bien enneigés, comme cela est le cas aux Myrtilles. Les différents aménagements envisagés visent également la **diminution des flux automobiles qui entraînent de la pollution de l'air** mais également une **pollution sonore** aussi bien pour les habitants que pour la faune sauvage ! le projet se porte en faveur des transports en commun afin de sortir plus encore de la logique du « tout voitures ».

La prise en compte et le renforcement de la protection des milieux écologiques sont des objectifs majeurs du projet. Ils se concrétisent par la désimperméabilisation des abords du giratoire de la Tour du Champ du feu ; la préservation de la tourbière du Champ du Feu ; la fermeture de la piste de ski nordique des Lisières-Basses ; la suppression des aménagements existants ayant un impact sur l'écoulement des eaux et la préservation des stations de lycopodes du Hochfeld et de l'actuel pas de tir des Bottelets (par le déplacement de l'équipement sur le site des Myrtilles).

IV.3. MAINTENIR L'IDENTITE DE TOURISME NATURE DE LA STATION

Le projet génèrera des bénéfices pour l'économie locale, notamment via la **création d'emplois et la pérennisation des postes saisonniers à l'année**. Il implique également la création d'un chantier d'insertion à l'année via Emmaüs Mundolsheim qui verra son rôle prendre de l'ampleur au Champ du Feu (contribution à l'année à la gestion et l'entretien des équipements).

Le projet souhaite promouvoir le **caractère local de la station mais aussi populaire et accessible pour tous** : ermettre à tous les alsaciens de disposer à l'année d'une montagne de proximité, facilement accessible, pour profiter des bienfaits de la nature et des paysages, dans le respect des lieux.

Le projet vise un rayonnement local, départemental du plateau, toujours dans une logique de proximité. Le projet de rénovation du stade de biathlon répond en ce sens à une demande d'activité par les usagers existants : athlètes, club, amateurs et scolaires.

Le biathlon est aujourd'hui un **vecteur de communication et de développement** des offres nordiques un peu partout en France. La réussite continue des équipes de France en championnat du monde ou aux Jeux Olympique, est aussi un excellent facteur qui encourage la pratique chez les plus jeunes, sachant que le biathlon est une activité qui porte des valeurs de respect de la nature mais qui constitue également un excellent outil de développement personnel et sportif. Un stade de biathlon n'a cependant de sens aujourd'hui que s'il est réfléchi à l'année **et dans une démarche ludique et éducative**. C'est l'idéologie du projet, qui souhaite maintenir l'identité forte de la station, à caractère familial, qui a accueilli historiquement un des tout premiers stades de biathlon de France.

Il est également important noter que **le projet sera compatible avec la qualité d'observation astronomique** du Champ du Feu, dotée d'une renommée nationale, et qu'il cherchera à la renforcer.

IV.4. OPTIMISER LES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Face à une fréquentation très météo dépendante avec des « pics » certains jours en hiver, mais aussi en été et à l'automne, alors que la fréquentation est beaucoup plus restreinte la majeure partie de l'année, l'objectif est de mieux répartir et d'optimiser l'offre locale pour lisser et mieux faire vivre les activités, et soulager les secteurs trop sensibles écologiquement.

Cela doit également permettre de limiter les quelques conflits d'usages entre pratiquants (skieurs, promeneurs) en hiver, mais aussi le reste de l'année (marcheurs, VTT, chasseurs, forestiers, ...);

Il s'agit ainsi de renforcer les activités nordique sur le site des Myrtilles, tout en maintenant une activité nordique au départ de la Serva,. Afin de soulager les parkings du cœur de station lors des quelques pics de fréquentation en hiver, les aménagements proposés permettront de mieux lier la Serva à ses secteurs périphériques via des parcours partagés (ski nordique et piétons) : **Rothlach au Nord, Charbonnière au Sud**.

Enfin, toujours afin de mieux préserver les espaces sensibles du Champ du Feu, le projet vise à mieux répartir dans l'espace et le temps les flux de visiteurs. L'objectif étant **d'augmenter la visibilité sur l'ensemble du site afin de mieux orienter les flux d'usagers.**

IV.5. A RETENIR

Le projet porte une vision de long terme de l'usage de la montagne du massif des Vosges :

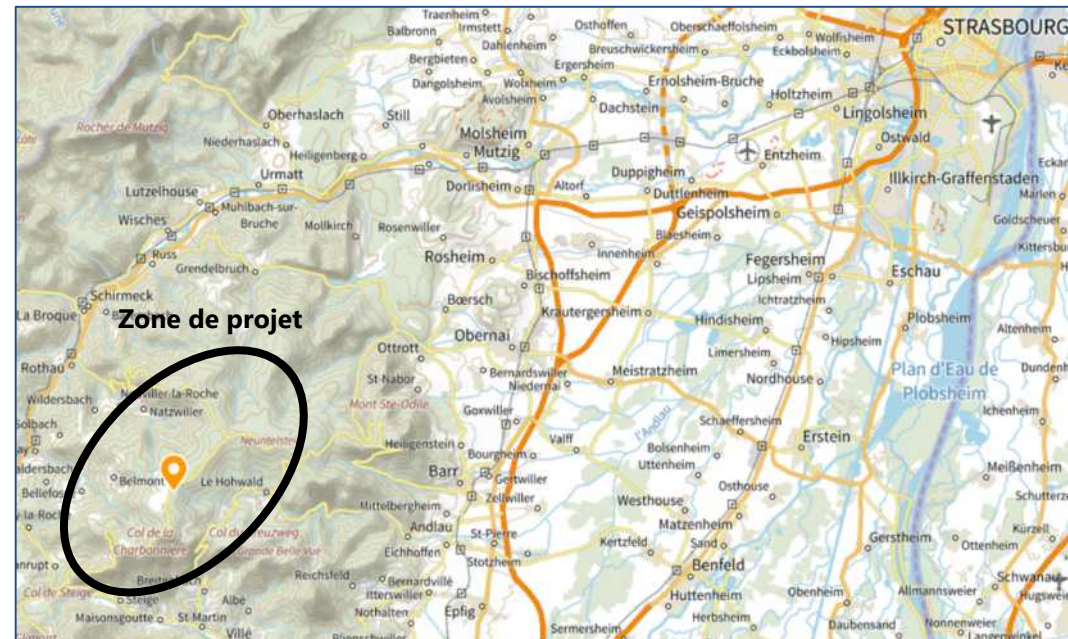
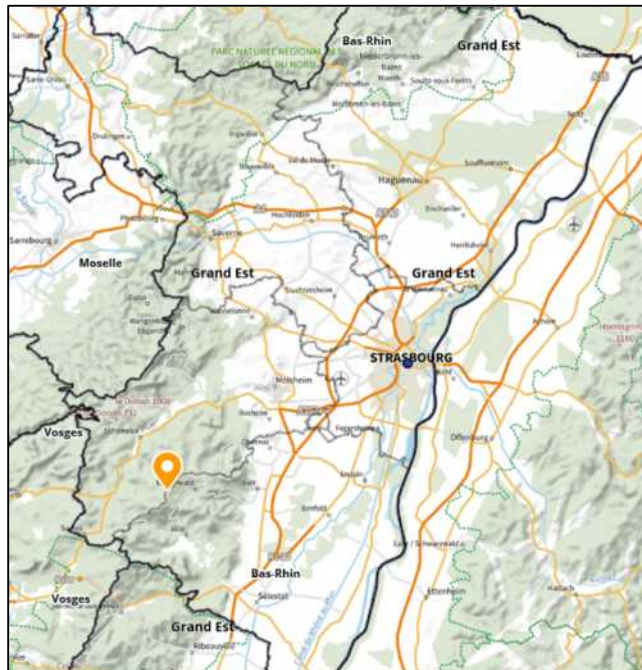
- Permettre à tous les alsaciens d'avoir facilement accès à une **montagne de proximité**, pour se reconnecter à la **nature et à ses bienfaits**, dans le respect des lieux (repandre racine) ;
- Permettre la **pratique d'activités adaptées à chaque saison**, afin de mieux répartir les flux de visiteurs à l'échelle du plateau du Champ du Feu en hiver et à l'échelle du massif du Champ du Feu toute l'année ;
- **Sensibiliser les usagers** aux enjeux de protection de la nature et les inciter à adapter leurs propres comportements ;
- **Optimiser les équipements existants** et soutenir l'**activité économique locale**, afin d'améliorer l'accueil du public toute l'année et d'inciter les usagers à prolonger leurs séjours sur place (pour mieux découvrir les sites et paysages du massif du Champ du Feu).

V. LE DETAIL DU PROJET

V.1. LOCALISATION

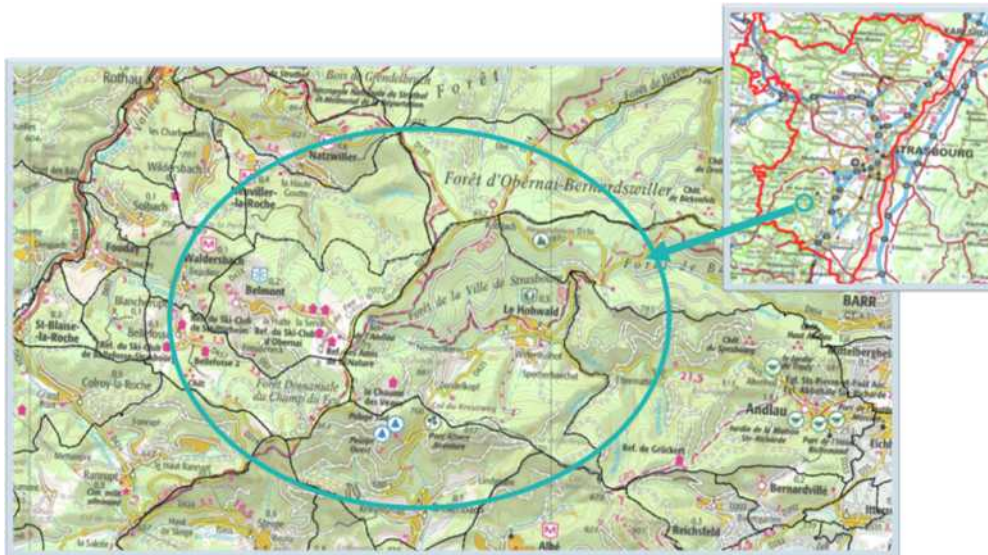
Localisation du projet

Située à 60 kilomètres de l'Eurométropole de Strasbourg, le Champ du feu se situe géographiquement dans le département du Bas-Rhin (67), entre la Vallée de la Bruche au Nord, la Vallée de Villé au Sud et le Piémont des Vosges à l'Est.



Le Champ du Feu est une **station au cœur des Vosges Centrales**, excentrée des stations des Hautes-Vosges (la station de ski la plus au Nord de France). Elle est à cheval sur plusieurs communautés de communes : Pays de Barr, Portes de Rosheim, Vallée de la Bruche et Vallée de Villé ; Communes de Belmont, du Hohwald, de Bellefosse, de Breitenbach, d'Ottrott et de Barr.

Quand entre-t-on réellement au Champ du Feu ?



Le Plateau du Champ du Feu

Aujourd'hui il n'y a pas de réponse unique à cette question, c'est souvent l'activité que le visiteur est venu pratiquer qui va déterminer le « périmètre » du Champ du Feu : cela va en effet déterminer la géométrie de sa visite.

Pour les acteurs du Champ du Feu et pour les collectivités du territoire, **trois périmètres se distinguent :**

- Le Champ du Feu : partie sommitale ;
- Le Plateau du Champ du Feu : espace situé entre la Serva, la Rothlach et la Charbonnière ;
- Le massif du Champ du Feu : délimité par les vallées de la Bruche et de Villé ainsi que par le Piémont des Vosges.

Liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté

D'un point de vue administratif, le périmètre du projet du Champ du Feu impacte plusieurs communes et intercommunalités, dont les communes de :



- Hohwald et de Barr (Communauté de Communes du Pays de Barr)
- Ottrott (Communauté de Communes des Portes de Rosheim)
- Belmont, Bellefosse (Communauté de Communes de la Vallée de Bruche)
- Breitenbach (Communauté de Communes de la Vallée de Villé)

V.2. LA MAITRISE D'OUVRAGE

LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE (CEA)

La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) assure **la maîtrise d'ouvrage unique du projet de modernisation-reconversion du domaine nordique du Champ du Feu.**

Depuis le 1er janvier 2021, la CeA est entrée officiellement en fonction. Elle est née de la fusion des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Une seule collectivité pour toute l'Alsace au lieu de deux.

Toutes les missions des deux conseils départementaux sont non seulement poursuivies, mais la Collectivité européenne d'Alsace assure depuis sa création de nouvelles compétences qui tiennent compte de la spécificité frontalière de l'Alsace et qui renforcent l'efficacité des politiques publiques ainsi que l'attractivité du territoire alsacien.



Raison sociale : Collectivité européenne d'Alsace

Forme juridique : Collectivité territoriale, département

Numéro de SIRET : 20 009 433 200 018

Adresse du siège social :

Place du Quartier Blanc



La CeA, en quelques mots (<https://www.alsace.eu/la-collectivite/>)

V.3. LES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet se compose de plusieurs aménagements répartis sur **Cinq secteurs clés** :

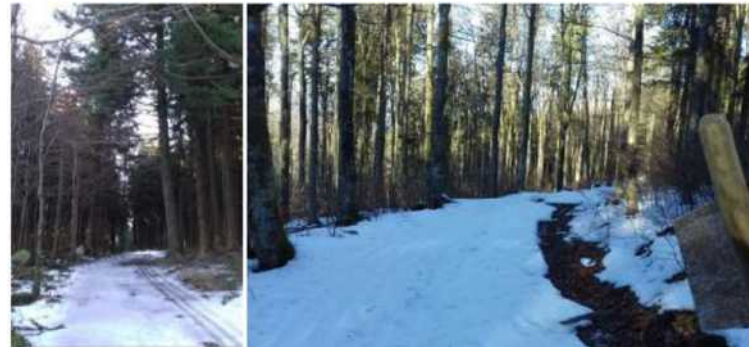
- **Le Secteur Serva** (cœur de station), qui conservera sa fonction centrale et économique, avec de nombreux équipements et le bâtiment d'accueil ;
- **Le Secteur de la Tour et du Hochfeld** qui verra sa fonction emblématique renforcée ;
- **Le Secteur des Bottelets-Charbonnière**, qui sera reconfiguré et en bonne partie renaturé ;
- **Le Pôle Nordique des Myrtilles**, qui va changer de dimension, en accueillant le futur Pôle Nordique qui s'appuiera sur les aménagements existants (parking, pistes de ski nordique) ;
- **Le Pôle de la Rothlach**, qui constitue la porte d'entrée du plateau et l'épicentre du massif du Champ du Feu, va bénéficier de nouveaux équipements de restauration et d'hébergement, avec un accès plus aisé aux activités de pleine nature familiales (luge, ski nordique, randonnée et itinérance)

Plus globalement à l'échelle du massif du Champ du Feu une future boucle d'itinérance permettra de répondre aux attentes des usagers désireux de randonner plusieurs jours, en s'appuyant sur des pôles reconnus (Serva et le ban de la Roche, Natzwiller, Grendelbruch, Mont Sainte-Odile, Hohwald-Chaume des Veaux)

LE SECTEUR SERVA

Le secteur de la Serva est aujourd'hui le **secteur central du Champ du Feu**, où sont situés la quasi-totalité des services et activités du massif (chalet d'accueil, hôtel-restaurant, arrêt des Navettes des Neiges, parking bus, location de matériel, ski alpin et ski nordique, champs de luge, centre de tourisme équestre, parcours d'orientation, secours et salle hors-sac etc.). Le projet souhaite **optimiser à l'année les équipements publics existants au niveau de la Serva**. Il s'agit notamment du chalet du Champ du Feu et du chalet de secours.

Un **réaménagement des pistes de ski nordique existantes** y est nécessaire entre le cœur de station et les abords de la Tour du Champ du Feu (piste du Hibou comprise) dans la perspective de la fermeture de la piste des Lisières-Basses, afin de mieux préserver à l'avenir la tourbière du Champ du Feu. Ce réaménagement permettra aussi de mieux protéger des vents dominants les parcours qui mènent à la Tour du Champ du Feu et aux Myrtilles.



Pistes existantes de la Serva (CEA, MDP, 2018)

Ce réaménagement inclut effectivement **la fermeture de la piste des lisières basses à proximité de la Tourbière**, afin d'améliorer la prise en compte de ce milieu remarquable.

De plus, **la valorisation des deux parcours existants d'initiation à la course d'orientation** est prévue dans le cadre du présent projet, s'agissant d'équipements très bien intégrés à leur milieu et qui sont d'excellents supports aux activités de découverte de la nature. Enfin, **un travail de balisage/débalisage sera réalisé sur certains parcours du Club Vosgien**, afin d'éviter à l'avenir les potentiels conflits d'usages entre randonneurs et skieurs de fond. Les deux GR (5 et 531) verront leurs parcours modifiés, ce qui dans le cas du GR5 permettra de le relier au secteur de la Serva et à la Tour du Champ du Feu, tout en évitant la réserve biologique du Hochfeld. Ces nouveaux parcours n'emprunteront que des sentiers existants.fin

LE SECTEUR DE LA TOUR ET DU HOCHFELD

Le secteur de la Tour-Hochfeld est porté par son emblème : la « Tour du Champ du Feu » située à 1099 mètres d'altitude. La Tour a été récemment rénovée et sera ouverte au public courant 2023.

L'objectif du projet est d'**aménager les abords de la Tour du Champ du Feu** récemment rénovée, dans le but de :

- Reporter le stationnement en aval du parking existant du Hochfeld et en amont (Vieux-Prés) ;
- Désimperméabiliser partiellement la RD214 au droit de l'anneau (sur la partie externe de la voirie du giratoire) ;
- Créer un parcours piéton à l'année le long du parcours du Hochfeld jusqu'à la Tour du Champ du Feu.
- Démontez l'ex-poste de secours du Hochfeld.

LE SECTEUR BOTTELETS - CHARBONNIERE

Le secteur des Bottelets est **situé à l'extrême Sud du plateau du Champ du Feu**, auquel il est relié par le col de la Charbonnière. La zone est constituée de trois boucles différentes dont une associée au Stade de Biathlon (pas de tir et boucle de 2,6km). Le secteur accueille en effet un stade de biathlon qui est utilisé par les skis-clubs locaux et sert aussi à des compétitions à l'échelle du massif des Vosges. En hiver, il accueille de nombreux skieurs de fond, souvent locaux, amoureux de la qualité de ses parcours reconnus pour leur calme et leur naturalité.

L'objectif sur ce secteur est de **retrouver un état plus naturel du milieu**, en y réduisant les activités au seul ski nordique en hiver, et en réalisant des travaux de « renaturation ». Ainsi, deux aménagements seront réalisés :

- Le démontage des installations dédiées à l'activité de biathlon (cibles, passerelle) ;
- La dépollution / renaturation du stade de biathlon actuel, avec le maintien des pistes de ski nordique en hiver (niveau 2). Cet aménagement va permettre d'améliorer l'état de protection des lycopodes au droit du site (espèces protégées).

L'étape de dépollution du stade nordique existant est incontournable, puisque **le pas de tir ne respecte pas les règles actuelles de protection de l'environnement**. En effet, le site est aujourd'hui pollué au plomb.

POLE NORDIQUE DES MYRTILLES : LE FUTUR SECTEUR SKI DE FOND DE LA STATION

Le secteur des Myrtilles est le **secteur nordique qualitatif du Champ du Feu**, du fait de la qualité de son enneigement et de ses parcours de ski nordique. Il cumule plusieurs avantages tels qu'une altitude parmi les plus hautes du plateau et une situation juste au-delà de la crête sommitale, derrière les vents dominants qui viennent y déposer une neige abondante et avec une exposition limitée au soleil. C'est notamment pour ces raisons que le conseil départemental a déjà significativement investi en 2016-17 sur ce secteur pour restructurer les pistes existantes avec l'accord des propriétaires forestiers.

L'objectif du projet est de finaliser la démarche lancée sur ce secteur, en le définissant définitivement comme « **le secteur ski de fond/biathlon (Pôle Nordique) du Champ du Feu** » à travers diverses opérations.

Etat actuel – Parking et départ des pistes du secteur des myrtilles (CEA, MDP, 2018)



Il est prévu un **réaménagement et la sécurisation du parking existant**, qui présente actuellement une capacité limitée à 100 places. Le parking sera déplacé du côté Est de la RD 214 afin de l'éloigner des enjeux naturels tels que la réserve biologique dirigée du Champ du Feu, située de l'autre côté de l'espace boisé existant. L'accès au parking sera sécurisé et des arrêts de stationnement dédiés aux transports en commun seront créés. Un nouveau parking dédié aux véhicules légers sera créé en sens unique le long de la RD214, enherbé en été, via des dispositifs de dalles alvéolées permettant l'infiltration des eaux pluviales.

Il est également prévu la construction d'un bâtiment d'accueil à l'année. Le Chalet du Champ du Feu restera la principale structure d'accueil du Champ du Feu, et il n'est pas envisagé de développer une structure équivalente sur le secteur des Myrtilles. Toutefois, un point d'accueil aux Myrtilles semble indispensable avec un point info, des sanitaires, une zone de ventes / locations, un espace pour se restaurer et des locaux techniques

Le **projet prévoit également la restructuration de la piste des Myrtilles jusqu'à la Rothlach (future piste partagée) et la reconversion 4 saisons de 3 km de pistes sur les pistes existantes** au droit des Myrtilles et le long de la RD214.

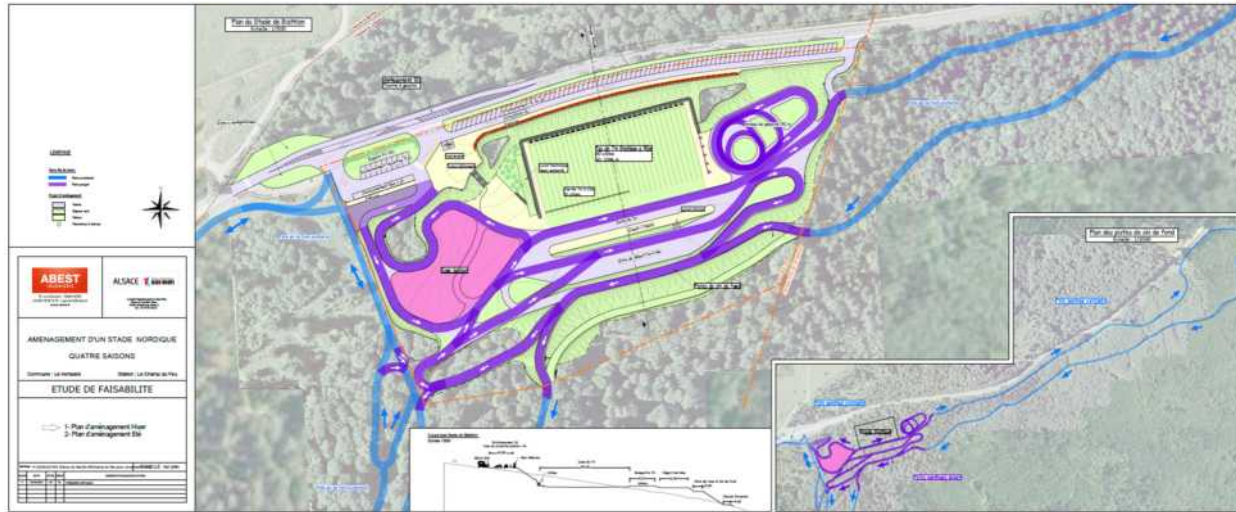
L'aménagement principal du secteur des Myrtilles est la création d'**un stade de biathlon** qui comprendra un pas de tir de 30 cibles (surface nécessaire d'environ 65 m de large x 42 m de longueur) ainsi qu'un anneau de pénalité.

L'orientation du stade permettra de tirer plein Nord comme cela est recommandé, d'avoir à proximité l'anneau de pénalité et d'être également facilement accessible depuis les pistes existantes.

Le positionnement en contrebas de la route permettra d'avoir un mur naturel, véritable butte de protection contre les projectiles, avec un angle qui permettra également en cas de balle perdue de minimiser au maximum les risques (la voirie n'est pas accessible). Des murs en gabions protégeront les passants des tirs en contrebas.

Il est prévu d'optimiser l'ensemble de ces équipements afin d'assurer leur bonne intégration paysagère et leur bon fonctionnement écologique.

Le projet a été étudié de manière suffisamment détaillée pour s'assurer de sa faisabilité, il ne s'agit encore que d'hypothèses qui seront affinées au vu des observations déposées au cours de la concertation.



Plan d'aménagement usage hivernal du stade nordique

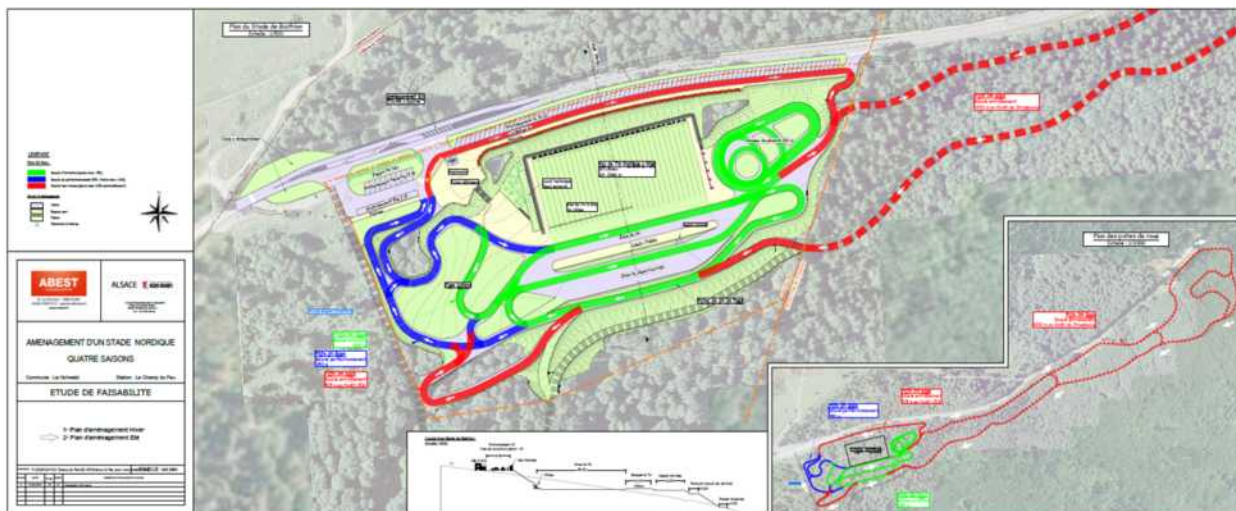
LEGENDE

Piste Ski de fond :

- █ Piste existante
- █ Piste projet

Projet d'aménagement

- Voirie
- Espace vert
- Piéton
- Plantation d'arbres



Plan d'aménagement usage estival du stade nordique

LEGENDE

Piste Ski Roue :

- █ Boucle d'initiation (pente max < 5%)
- █ Boucle de perfectionnement (5% < Pente max < 10%)
- █ Boucle haut niveau (pente max >10% ponctuellement)

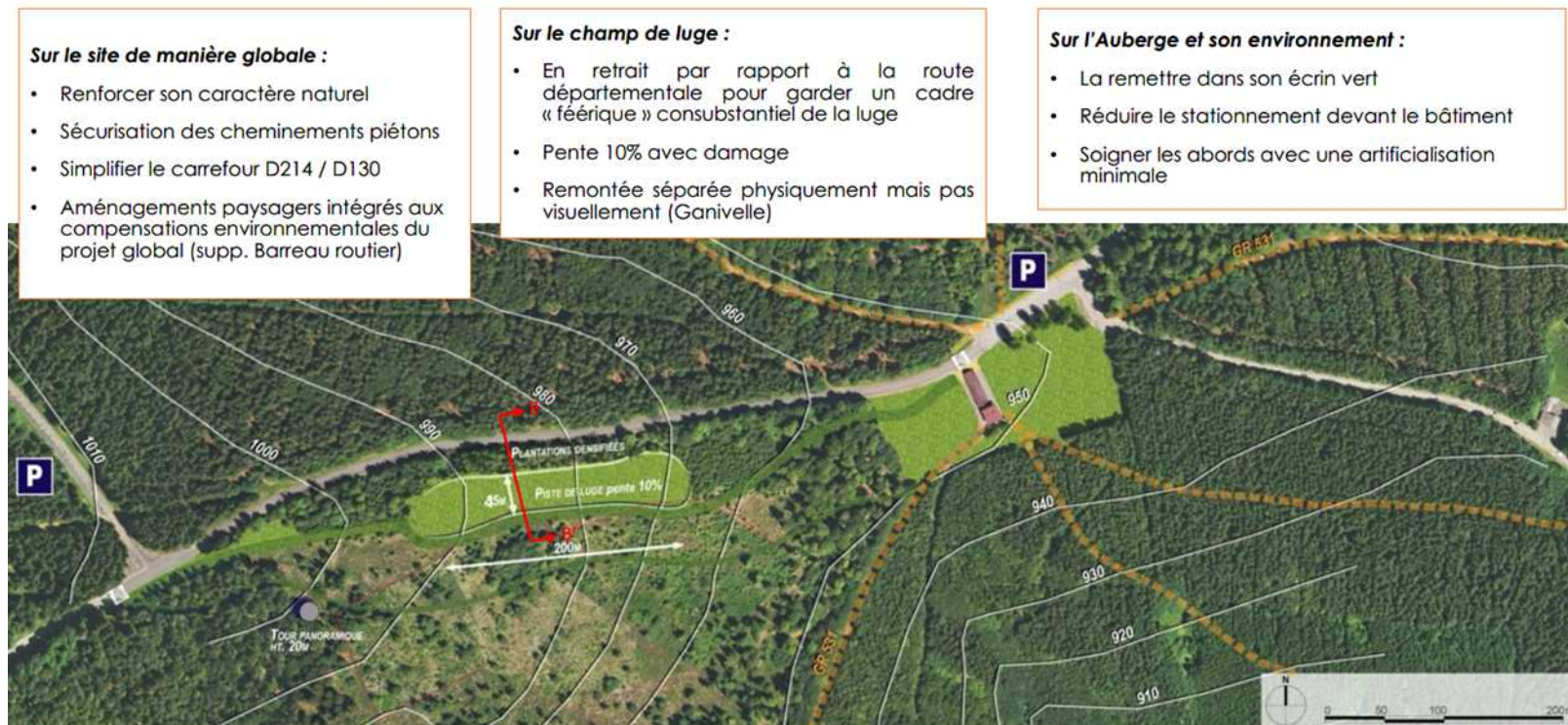
Projet d'aménagement

- Voirie
- Espace vert
- Piéton
- Plantation d'arbres

POLE DE LA ROTHLACH

La Rothlach est **le secteur le plus bas du domaine nordique du Champ du Feu**, et constitue ainsi sa portée d'entrée pour la majorité de la clientèle issue de l'agglomération strasbourgeoise. Ce secteur jouit d'une grande capacité d'accueil, entre de nombreux parkings en bord de route autour de la Rothlach, et le vaste parking de la cote 1000, situé en amont de la Rothlach. D'autre part, le **secteur présente un caractère familial grâce notamment à l'Auberge de la Rothlach**.

Dans le cadre du présent projet, la CeA souhaite **moderniser et restructurer les équipements de ce secteur**. L'objectif est de permettre une meilleure complémentarité de l'offre entre la Serva (cœur de station) et la Rothlach (pôle secondaire).



Caractéristiques techniques du site global, du champ de luge et de l'auberge (CeA, 2023)

Il est envisagé la **rénovation-extension de l'Auberge de la Rothlach**. Aujourd'hui, l'équipement n'offre pas de possibilités d'hébergement à sa clientèle. Elle est composée de deux étages (RDC et R+1), d'un sous-sol et de combles aménageables. La partie grange, quant à elle, n'est pas aménagée (pas de réel plancher) et sert d'entrepôt et accueille les équipements nécessaires à la production d'électricité (groupes électrogènes).



Photographies à gauche de l'auberge de la Rothlach actuelle (CEA, 2023)



Les objectifs de l'aménagement prévu pour l'Auberge sont **l'extension de la capacité d'accueil du public** et la **création de surfaces dédiées à l'hébergement** de l'exploitant et du personnel ainsi que des randonneurs de passage. La rénovation de l'Auberge de la Rothlach impose également **une mise aux normes du bâtiment** à travers une sécurisation de la production énergétique et la sécurisation de la ressource en eau.

En second lieu, le projet prévoit **la rénovation de l'ancienne Maison Cantonnière**, actuellement inoccupée et plutôt utilisée comme lieu de stockage pour du matériel de ski. La rénovation de la Maison Cantonnière a pour objectif **d'offrir un hébergement complémentaire à l'Auberge sous la forme d'un gîte-refuge**. Pour cela plusieurs interventions sont nécessaires et notamment le désamiantage et l'isolation de la toiture existante. De plus, une mise aux normes du bâtiment est nécessaire, qui se traduit par **la sécurisation de la ressource énergétique** et **la sécurisation en eau**.

Actuellement, le secteur de la Rothlach fait l'objet d'activités de luge sauvage en contrebas de l'Auberge, sans aménagements spécifiques. Le projet prévoit ainsi **la création d'un champ de luge le long de la RD214, côté sud entre le carrefour de la Côte 1000 et l'auberge**. En période estivale, le futur champ de luge sera valorisé sous la forme d'une prairie d'altitude. Il est prévu **la création d'un cheminement piéton** le long de cette prairie, reliant la traversée piétonne du

parking de la Cote 1000 à l'Auberge.

L'aménagement d'un point de vue paysager (tourelle de bois) sur la plaine d'Alsace et la Forêt Noire est également envisagé. Enfin, il est prévu une **fermeture du barreau routier reliant la RD214 à la RD130**.

MASSIF DU CHAMP DU FEU

Le présent projet prévoit **la création d'une boucle d'itinérance, de 80 km, tout autour du massif du Champ du Feu**, via les principaux sites d'intérêt et les points de vue du massif, en empruntant les sentiers existants du Club Vosgien et en s'appuyant sur les réseaux d'hébergements / de restauration du massif. Aucun nouveau sentier ne sera créé.

V.4. DESCRIPTION DES DIFFERENTES SOLUTIONS ALTERNATIVES

Consciente des enjeux environnementaux du domaine du Champ du Feu, la CeA a cherché et étudié plusieurs alternatives aux différents scénarios d'aménagement retenues pour le projet.

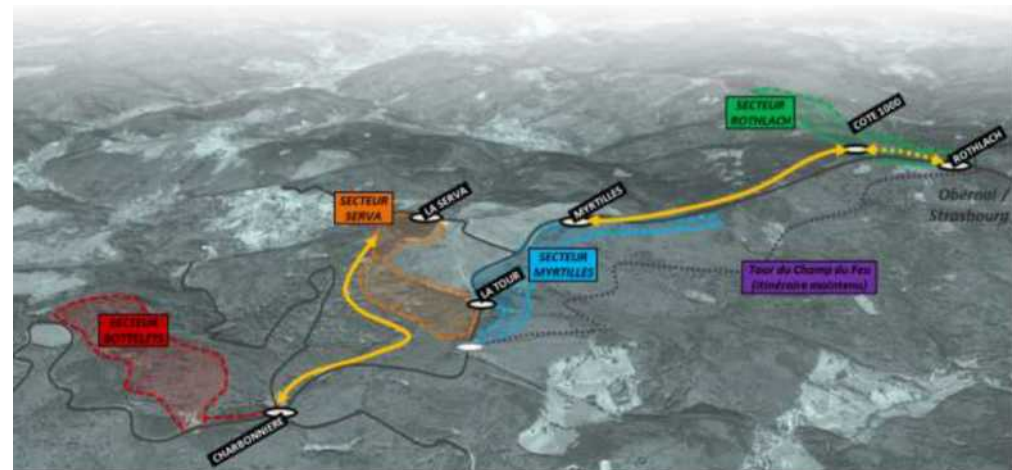
SCENARIOS DE REAMENAGEMENT DU DOMAINE NORDIQUE

Les études du projet avaient mis en évidence **trois scénarios de réaménagement du domaine nordique du Champ du Feu**. Il s'agissait de trois variantes centrées sur le secteur des Myrtilles, secteur le plus enneigé et offrant déjà la meilleure qualité de pistes pour du nordique.

- Scénario 1 - Réaménagement de l'ensemble des 4 secteurs nordiques

Le scénario 1 consistait à **réaménager l'ensemble des 4 secteurs nordiques, avec par ordre de priorité** : la finalisation du secteur des Myrtilles ; la refonte du secteur de la Serva ; la modernisation des Bottelets et enfin le réaménagement du secteur de la Rothlach.

☺ Avantages de ce scénario	☹ Inconvénients de ce scénario
Le domaine reste identique à ce qu'il est aujourd'hui en termes d'étendue et demeure, avec 80km de piste, un vaste domaine à l'échelle nationale.	Un domaine vaste avec des besoins d'entretien conséquent. Coût élevé en exploitation avec des besoins matériels (notamment dameuses) en hausse.
Le domaine devient plus attractif avec une qualité uniforme sur tout le massif, et une capacité de skieurs de fait largement augmentée.	Problème de cohérence sur l'ensemble du domaine. Des secteurs inégaux en termes d'enneigement, d'accès, de services... Une volonté marquée des visiteurs de se rapprocher du « cœur de station »...
	Nécessite des travaux et des investissements lourds sur l'ensemble des secteurs.
	Implique une multiplication des accès et donc nécessiterait de développer des points d'accueil supplémentaires.
	Un domaine qui paraît surdimensionné par rapport à la fréquentation actuelle du site.
	Limite la place pour les activités autres que nordiques en étalant le domaine nordique sur l'ensemble du territoire.



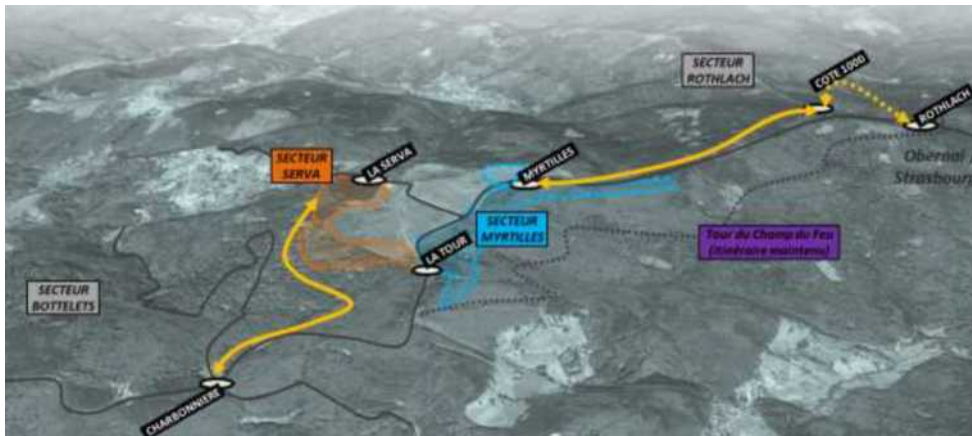
Scénario d'aménagement 1 (source : étude de cadrage, MDP Consulting & Engineering, décembre 2018)

- Scénario 2 – Réaménagement des secteurs clés de la station

Ce scénario plus modeste proposait de **restreindre le périmètre du ski nordique aux secteurs clés que sont la Serva et les Myrtilles** qui sont déjà aujourd’hui les secteurs les plus utilisés par les skieurs.

Ce scénario consistait en :

- Le réaménagement des pistes du secteur Serva ;
- La création d’une nouvelle boucle facile sur chaque secteur hors flux tous skieurs ;
- L’aménagement de deux liaisons nordiques (piétons et skieurs) depuis les portes d’entrée que sont Charbonnière et Rothlach – Cote 1000 ;
- L’abandon des secteurs de la Rothlach et des Bottelets pour le nordique au profit du développement d’activités alternatives : traineaux à chiens, VTT, Course d’orientation, ...



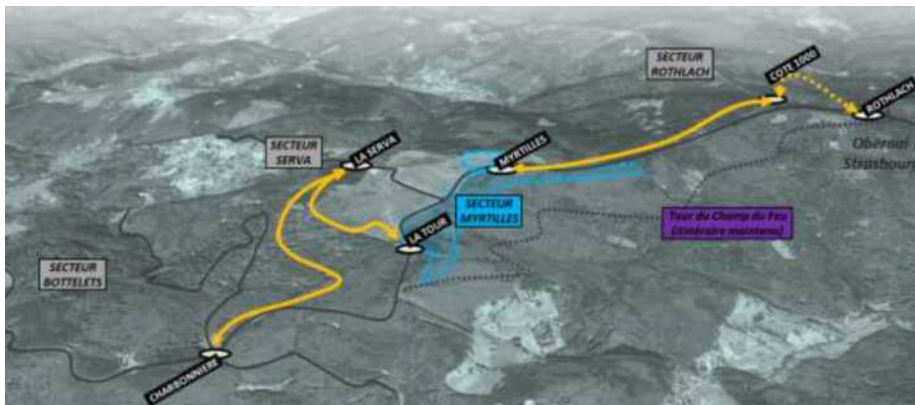
Scénario d'aménagement 2 (source : étude de cadrage, MDP Consulting & Engineering, décembre 2018)

☺ Avantages de ce scénario	☹ Inconvénients de ce scénario
Concentration de l'activité ski de fond sur le « cœur » de station : optimisation du produit en supprimant des espaces moins fréquentés énergivores en préparation (damage et entretien).	Réduction du linéaire skiable par rapport à l'existant (à relativiser car les secteurs abandonnés sont peu fréquentés et non prioritaires dans leur préparation)
Concentration du ski sur un secteur mieux enneigé (Myrtilles) ou présentant déjà les structures d'accueil (Serva)	Des travaux conséquents à réaliser sur le secteur de la Serva
Cohérence du domaine avec une diminution des portes d'entrée nordiques tout en	Un enneigement qui reste aléatoire sur le secteur de la Serva
conservant les linéaires de pistes sur les zones aujourd'hui utilisées	
Desserte à ski du cœur de station Serva (commerces, hébergements, équipements existants...)	

- Scénario 3 – Concentration du domaine nordique sur le seul secteur des Myrtilles

Ce troisième scénario poussait à l'extrême la concentration du domaine nordique **sur le seul secteur des Myrtilles**, le mieux enneigé et le plus qualitatif pour la pratique nordique sportive. Il comprenait les interventions suivantes :

- L'aménagement des liaisons notamment depuis Serva et Cote 1000 ;
- La finalisation des Myrtilles avec le développement d'un espace débutant ;
- L'aménagement d'une structure d'accueil sur les Myrtilles ;
- Le remplacement de la dameuse actuelle par une dameuse neuve et du petit matériel...



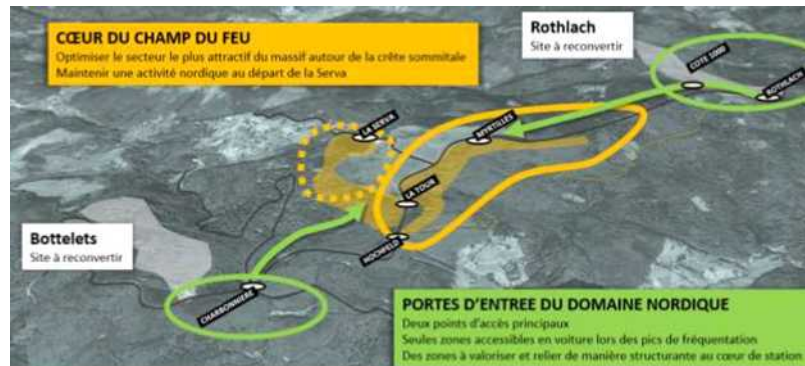
Scénario d'aménagement 3 (Source : étude de cadrage, MDP Consulting & Engineering, décembre 2018)

☺ Avantages de ce scénario	☹ Inconvénients de ce scénario
Une offre concentrée sur le secteur le mieux enneigé et déjà réaménagé	Réduction importante du linéaire skiable
Possibilité d'une zone « exclusive » ski nordique de bonne qualité et relativement centrale (depuis Cote 1000 et Serva)	Liaison longue et difficile depuis Charbonnière via Serva pour rejoindre le cœur du domaine nordique
Une exploitation facilitée par une zone concentrée en maîtrisant les coûts	Décentrage de l'activité nordique par rapport au cœur de station (Serva) avec équipements d'accueil existants
Domaine nordique séparé du secteur Serva saturé par d'autres activités – meilleure gestion des flux	Nécessite obligatoirement un accueil sur Myrtilles
Permet d'éloigner au maximum les activités nordiques de la tourbière.	Risque de saturation en pointe (à relativiser, grâce aux 30km maintenus)

- Scénario retenu -

Sur la base des scénarios présentés, le choix définitif s'est porté sur un scénario intermédiaire entre les scénarios 2 et 3, à savoir :

- Booster l'activité nordique sur les Myrtilles pour en faire un réel pôle d'activités nordiques. Ce secteur résolument nordique regroupera en plus des pistes « classiques » le nouveau stade de biathlon permanent, et fera l'objet d'une amélioration de l'accueil aux Myrtilles (extension parking et bâtiment).
- Maintenir une activité nordique au départ de la Serva, liaisonnée avec la crête sommitale.
- Garantir une bonne accessibilité entre les portes d'entrées et le cœur du massif en créant des liaisons nordiques et des pistes partagées,, gage de réussite du projet global.
- Diversifier les activités pour une cohérence globale à l'échelle du massif du Champ du Feu, notamment en redéployant des activités aux portes d'entrées.



Scénario d'aménagement retenu (source : étude de cadrage, MDP Consulting & Engineering, décembre 2018)

SCENARIOS ETUDIEES POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA TOUR DU CHAMP DU FEU

Actuellement, un aménagement de type giratoire encercle la Tour du Champ du Feu. Deux scénarios étaient envisagés au stade de l'étude d'opportunité, ils sont décrits ci-dessous, leur seule différence concernait l'aménagement du stationnement.

Le scénario 1 consistait à **prolonger le stationnement existant** de 49 places se trouvant côté Ouest du raccordement Sud par l'ajout de 14 places de parking en direction de la Tour. Un cheminement piéton en remblai aurait été créé le long du stationnement pour éviter que les piétons ne marchent sur la route et leur permettre de rejoindre le cheminement piéton faisant le tour du giratoire.

Le scénario 2 consistait à **modifier la géométrie de l'axe de la RD 214 avec l'aménagement de 48 places de stationnement** côté Est sur la voie actuelle sens Sud-Nord et utilisait le stationnement actuel situé à l'Ouest par la voie de circulation Nord-Sud. Un cheminement piéton en remblai aurait été créé le long du stationnement afin d'éviter que les piétons ne marchent sur la route, et rejoindrait le sentier existant côté Est, qui aurait complété pour rejoindre le sentier du Club Vosgien atteignant la Tour.

- Scénario retenu -

Sur la base des scénarios présentés, le choix définitif s'est porté sur le scénario suivant :

- Reporter le stationnement en aval / amont du parking existant du Hochfeld, qui comprend plusieurs poches le long de la route pour un total de 150 places (suppression des zones de stationnement sauvage) ;
- Désimperméabiliser partiellement la RD214 au droit de l'anneau (sur la partie externe de la voirie du giratoire) ;
- Créer un parcours piéton à l'année entre le parking existant et la Tour.

Pour cela, **la voirie au droit du giratoire sera divisée en deux** : la partie la plus proche de la Tour sera maintenue en enrobé pour la circulation routière, tandis que la partie externe sera renaturée pour accueillir des modes de circulation douce. Entre ces deux nouvelles voies, un fossé sera créé empêchant ainsi les stationnements sauvages autour de la Tour.

SCENARIOS ETUDIÉS POUR L'AMENAGEMENT DU STADE NORDIQUE

Historiquement, le secteur des Myrtilles était prédestiné pour l'accueil du stade de biathlon sur la demande des Clubs de ski, finalement celui-ci a été construit sur le secteur des Bottelets. Plusieurs scénarios d'implantation du stade nordique (aussi appelé Pôle Nordique) avaient été étudiés.

La première hypothèse d'implantation étudiée était **le maintien de l'équipement de biathlon sur le site des Bottelets**, créé au cours des années 1990, en recherchant un éloignement de cette activité avec armes à feu par rapport aux activités « grand public », à la demande de l'ONF.

Or il s'avère que les activités de biathlon attirent le grand public, qui apprécie de pouvoir assister à l'entraînement des sportifs. Eloigner le stade de biathlon du cœur de la station n'apparaissait donc pas comme une solution judicieuse. De plus, en raison de la vétusté des équipements et la présence avérée d'espèces végétales protégées, ce scénario n'a pas été retenu.

L'hypothèse d'aménagement envisagée dans les années 2000 était celle de **l'implantation du Pôle Nordique sur le site de la Serva** en face du chalet du Champ de Feu. Le revers de cette position centrale était **la problématique de la saturation du site en hiver**, avec un cumul d'activités comme le ski alpin et la luge et **sa proximité immédiate avec des secteurs à enjeux environnementaux fort**.

L'hypothèse d'implantation du Pôle Nordique sur le secteur de la Cote 1000 **a été abandonnée pour plusieurs raisons : le secteur est très excentré du cœur de station et de ses équipements, son enneigement est aléatoire, et il ne possède pas de réseau électrique ni de desserte d'eau potable.**

La dernière hypothèse était **l'implantation du Pôle Nordique sur le site des Myrtilles**, jugée particulièrement adaptée car suffisamment éloignée du cœur de la station pour éviter le problème de saturation tout en gardant une certaine proximité avec les équipements du site de la Serva, et éloignée de la tourbière de la Serva pour réduire les problématiques environnementales. De plus, le site est bien enneigé.

- Scénario retenu -

Sur la base des différents avantages et inconvénients présentés ci-dessus, le choix du site d'implantation du futur stade nordique s'est porté sur le site des Myrtilles. Ce choix fait écho au scénario de réaménagement du domaine nordique du Champ du Feu retenu, avec la volonté de booster l'activité nordique sur le secteur des Myrtilles, notamment avec un stade de biathlon permanent.

Le site des Myrtilles offre un bon compromis entre proximité avec les services existants du cœur de station et éloignement de ce même secteur déjà saturé en activités. Il permet également un éloignement des secteurs à forts enjeux écologiques.

SCENARIOS ETUDIES POUR L'AMENAGEMENT DE L'AUBERGE DE LA ROTHLACH

Deux scénarios d'aménagement ont été envisagés pour tenir compte de l'évolution d'activité vers de l'hébergement & restauration et des contraintes techniques et réglementaires qui en découlent. En premier, une hypothèse de réhabilitation totale de l'auberge avec une rehausse de toiture sur la grange, et en second le réaménagement du 1^{er} étage de l'auberge ainsi que la démolition et la reconstruction de la grange.

-Scénario retenu -

Deux scénarios d'aménagement sont envisagés pour une enveloppe budgétaire proche. Par conséquent, le choix de la solution architecturale est ouvert.

	Scénario 1	Scénario 2
Caractéristiques	Rehausse totale de la toiture et du plancher	Démolition / reconstruction
Avantages	Conservation du bâtiment actuel	Optimisation des surfaces Accessibilité PMR et évacuation incendie plus simples
Inconvénients	Contraintes structurelles Accessibilité PMR complexe en étage	Pertes de l'aspect « authentique »

SCENARIOS ETUDIES POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAISON CANTONNIERE DE LA ROTHLACH

Les différents scénarios d'aménagement avaient été envisagés au droit de la Maison Cantonnière, tels qui suit :

- Un refuge pour randonneurs qui aurait été connecté à l'Auberge de la Rothlach ;
- Un relais équestre qui permettait d'accueillir les clients pour les départs en randonnées ;
- Une table d'altitude qui se définissait comme un espace de restauration dédiés aux amateurs de neige, promeneurs et randonneurs ;
- Un plateau technique pour les Astronomes d'Alsace (scénario 4.1) ;
- Une zone dédiée à la Maison de la Nature pour y accueillir des activités liées à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement (scénario 4.2).

- Scénario retenu -

Le choix définitif s'est porté sur le scénario 1 qui vise à rénover la Maison Cantonnière pour offrir un hébergement complémentaire à l'Auberge. A ce stade, deux formats sont envisagés soit :

- Format gîte / groupe : une location unique ;
- Format location à la place / lit : occupation variable.

V.5. UN PROJET QUI S'INTEGRE DANS SON TERRITOIRE

Il est important de noter que le projet :

- S'intègre à la Stratégie Montagne de la Collectivité européenne d'Alsace en cours de révision ;
- S'intègre à la politique Montagne du massif des Vosges ;
- Est inscrit aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges et Bruche-Mossig ;

D'autre part, presque toutes les stations du massif offrent déjà des activités 4 saisons, sauf le Champ-du-feu. La station s'intègre donc dans la dynamique locale du massif.

Le Champ du Feu est réparti sur plusieurs communes et intercommunalités, dont :

- **SCot de la Bruche : CdC de la Vallée de la Bruche**
Les communes concernées (Belmont, Bellefosse...) ne disposent plus de document d'urbanisme depuis l'abrogation des POS : les dispositions applicables sont celles du RNU. Territoire situé en dehors du périmètre du site inscrit n°1 du massif des Vosges.
- **SCoT du Piémont des Vosges : CdC du Pays de Barr :**
Un PLUi en vigueur avec une modification engagée de ce même PLUi (approbation en 2024). Les principaux projets de la CeA au Champ du Feu relèvent de ce PLUi.
- **CdC des Portes de Rosheim :**
Pas de PLUi. Les communes concernées (Ottrott, Boersch,...) disposent de PLU.
- **SCoT de Sélestat et sa Région : CdC de la Vallée de Villé :**
Un PLUi en vigueur.

Il est à noter que le PLUi de Barr est en cours de modification et le projet ne comprend pas de Mise en Compatibilité avec des Documents d'Urbanisme (MECDU).

V.6. COUT ESTIMATIF DU PROJET ET SON PLANNING PREVISIONNEL

Les coûts du projet sont estimés à environ **8 millions d’euros pour la phase de travaux.**

Liste des coûts des aménagements (CeA, 2023)

Coût par opération	
Secteur Serva	1M€ HT
Secteur Tour-Hochfeld	
Secteur Bottelets-Charbonnière	
Pôle Nordique des Myrtilles	4M€ HT y compris bâtiment
Pôle quatre saisons de la Rothlach	3M€ HT comprenant les aménagements du champ de luge et de l'auberge

La réalisation du projet est conditionnée par un « retour d’investissement » pour la CeA, qui finance une partie du projet. Des sources de profits doivent être mises en évidence et les hypothèses envisagées à ce jour comprennent, entre autres : la mise en place d’un parking payant, d’un espace de location des skis géré par la CeA, d’un accès payant à la station, etc.



Préparation de la mise en œuvre du projet : été 2024

Ouverture à l'année des équipements existants et premiers aménagements courant 2025

Ouverture des nouveaux équipements du pôle nordique et de la Rothlach courant 2026-2027



VI. LES IMPACTS DU PROJET

VI.1. IMPACTS PREVISIBLES ET/OU ENVISAGES SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SUR L'ENVIRONNEMENT

La CeA est consciente de la sensibilité environnementale de son projet (défrichement, présence d'espèces protégées, préservation de la ressource en eau). De nombreuses études sont en cours **pour évaluer les enjeux et proposer des solutions d'évitement, de réduction et de compensation**. Les éléments présentés ci-dessous sont rédigés en l'état des connaissances au moment de la rédaction du dossier et seront précisés dans l'étude d'impact.

Composante	Effet attendu en phase chantier	Niveau	Effet attendu en phase exploitation	Niveau
Sols	Risque de pollution accidentelle des sols	Faible		
	Terrassement, nivellement, bitumage, déblais/remblais, reprofilage, élargissement,...	Faible à Fort	Dépollution et renaturation du pas de tir existant	Positif
Eaux	Risque de pollution accidentelle des eaux	Faible	Impacts sur les écoulements (imperméabilisation / désimperméabilisation) Besoin en eau potable pour les nouveaux équipements	Neutre Modéré
Habitats naturels	Destruction ou altération de milieux par défrichement, terrassement, circulation, pollution accidentelle...	Faible à Fort	Amélioration de la protection de la réserve par fermeture définitive de la piste des lisières basses (proximité de la tourbière)	Positif
Zones humides	Altération potentielle de zones humides	Étude en cours	Éducation à la nature / sensibilisation	
Faune, flore	Destruction et dérangement d'espèces par défrichement, terrassement, circulation... Propagation potentielle d'espèces exotiques envahissantes	Faible à Fort	Dérangement de la faune (présence des usagers...)	Faible
Organisation urbaine	/	/	Création d'emplois et de logements locaux, bénéfiques pour l'économie locale, création d'un chantier d'insertion à l'année via Emmaüs Mundolsheim	Positif
Cadre de vie	Émissions de gaz à effet de serre, poussières par les engins de chantier	Négligeable	/	/
	Émissions de bruits de chantier	Faible	Bruits spécifiques au droit du pas de tir, bruits des usagers sur tous les sites	Faible
	Production de déchets de chantier (dont amiante)	Modéré	Production de déchets par les usagers	Faible
Transports	Gêne temporaire par la présence des travaux	Faible	Modification des zones de stationnement, gestion des flux routiers sans augmentation du trafic, amélioration de la sécurité piétonne et des accès (PMR, transports en commun)	Positif
Occupation du sol	Opérations de défrichement (milieu forestier)	Fort	Création d'équipements à vocation sportive, amélioration de l'activité forestière	Positif
Contexte foncier	Acquisition foncière de terrains	Faible	/	/
Tourisme	Gêne temporaire par la présence des travaux	Modéré	Amélioration de l'attrait touristique, répartition de la fréquentation	Positif
Réseaux	/	/	Sécurisation des réseaux (eau, électricité...) au droit des bâtiments	Positif
	/	/	Autonomie des bâtiments (production d'énergies renouvelables)	Positif
Paysage	Gêne paysagère temporaire par la présence des travaux	Modéré	Modifications paysagères dues aux opérations de défrichement	Modéré
Patrimoine	Réalisation de travaux en site inscrit	Modéré	/	/

MILIEU PHYSIQUE

CLIMAT ET SOLS

Le territoire est soumis au climat montagnard supérieur des Vosges Moyennes, évoluant vers un climat continental. L'enneigement est déjà très variable : correct sur la crête sommitale et problématique sur les autres secteurs, avec une tendance à la réduction du nombre de jours d'enneigement à l'année. La Tour du Domaine du Champ du Feu correspond au point culminant de la zone, à une altitude de 1 099 m. Les sols correspondent à un socle granitique.

EAUX SOUTERRAINES

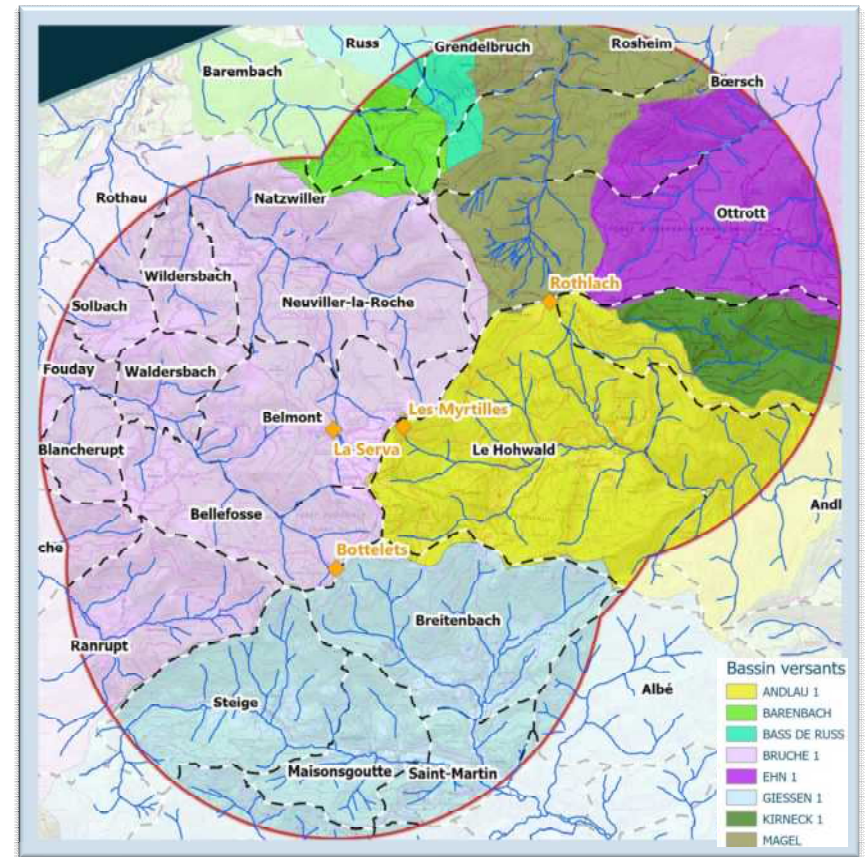
Le territoire repose sur la formation aquifère du socle du massif vosgien, en bon état global. La nappe est très vulnérable aux pollutions de surface. Le réseau d'alimentation en eau potable fait appel à plusieurs émergences très dispersées pour couvrir les besoins locaux. Les eaux sont de très bonne qualité et disposent de périmètres de protection.

EAUX SUPERFICIELLES

Le territoire est situé au niveau des crêtes vosgiennes, où de nombreuses sources sont recensées. Les débits maximums sont observés en début de printemps, à la fonte des neiges. Les cours d'eau principaux identifiés sont : l'Andlau, qui prend sa source à proximité du secteur des Myrtilles, et ses affluents tels que le Rohrbach et le Dreiangelbach ; la Magel ; la Serva, avec son affluent la Rothaine.

RISQUES NATURELS

Le territoire est concerné par les risques suivants : sismique (risque modéré) ; glissements de terrain (principalement sur le secteur des Bottelets) ; retrait-gonflement des argiles (risque moyen, au Sud) ; remontées de nappes (risque faible, au Sud).



MILIEU HUMAIN

TOURISME

Le site constitue un espace dédié à des pratiques d'activités de pleine nature, aussi bien en été qu'en hiver, et rapidement accessible depuis Strasbourg. On observe une faible fréquentation, avec la majorité des usagers présents à la journée. On note une fréquentation très ponctuelle par « pics », influencée par la météo (neige, soleil (inversion thermique), canicule dans la plaine).

OCCUPATION DU SOL

Sur le territoire, la couverture forestière est dominante. Il s'agit principalement de forêts publiques de production sylvicole, avec une prédominance d'épicéas (exposés aux scolytes) à l'échelle du Champ du Feu. Sur la partie sommitale, on trouve la forêt domaniale avec deux réserves biologiques dirigées.

ÉQUIPEMENTS

On recense quelques équipements dans les pôles urbains et l'offre d'hébergements est en constante progression, en lien avec le tourisme.

ORGANISATION HUMAINE

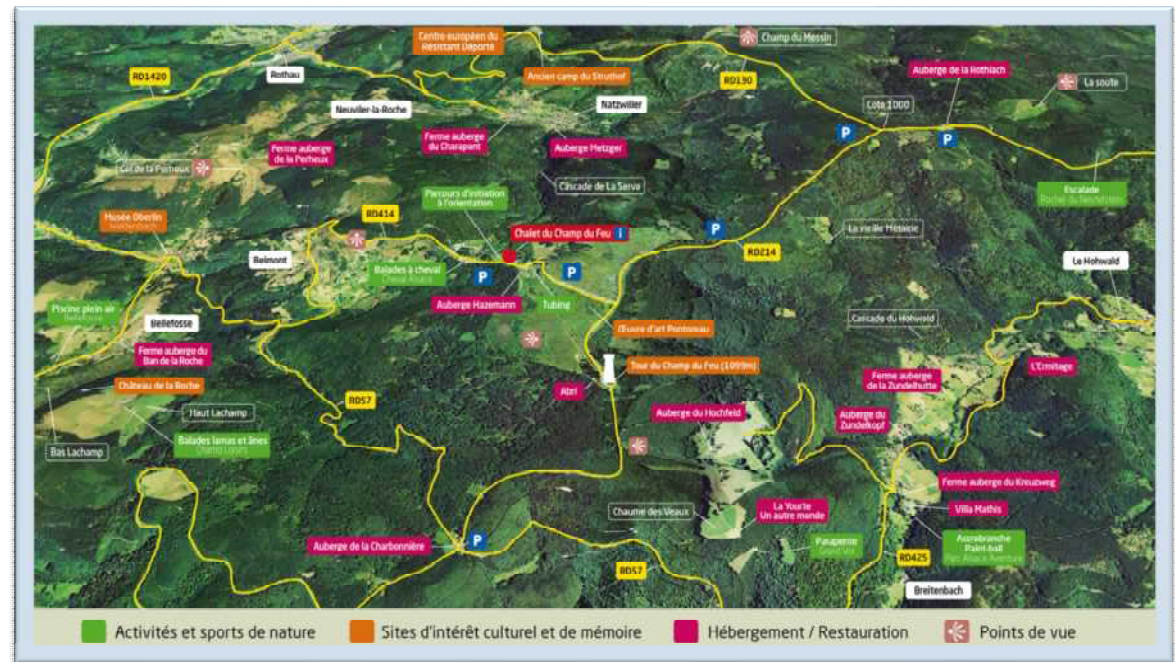
Plus de 10 500 habitants sont recensés en 2019 dans l'aire d'étude et 1 M d'habitants à moins d'une heure.

TRANSPORTS

Le site est accessible par de multiples voies, comme par exemple la RD424, la RD130 ou la RD214, que ce soit en voiture, moto, navette ou bus.

SANTÉ

La qualité de l'air est bonne sur le territoire. Des nuisances sonores sont générées par le trafic routier.



PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le Champ du Feu est majoritairement boisé. Il présente des secteurs ouverts, surtout entre les sites de la Serva, des Myrtilles et de la Tour, avec la présence de chaumes, de landes à callunes et à myrtilles, ainsi que d'une grande tourbière.

Le projet se trouve en partie dans le **site inscrit du massif des Vosges**, dont la valeur paysagère s'explique par les vues des massifs forestiers depuis la plaine ou depuis les diverses vallées.



©Alexandre Schlub/CeA

Aucun monument historique n'est recensé à proximité du projet.



Source : Atlas des Paysages d'Alsace

VI.2. IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUE

La réalisation du projet de modernisation-reconversion à l'année du domaine nordique du Champ du Feu permettra de créer des emplois et des logements locaux, et pérenniser les emplois existants à l'année. Le projet porte également création d'un chantier d'insertion à l'année au via Emmaüs Mundolsheim.

Le projet engendra de significatifs bénéfices pour l'économie locale.

Malgré une gêne temporaire durant la phase des travaux, le projet améliorera l'attrait touristique du domaine tout en permettant de répartir la fréquentation sur différents secteurs du domaine.

VI.3. LES MESURES ERC

VI.3.1. QU'EST-CE QU'UNE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE ?



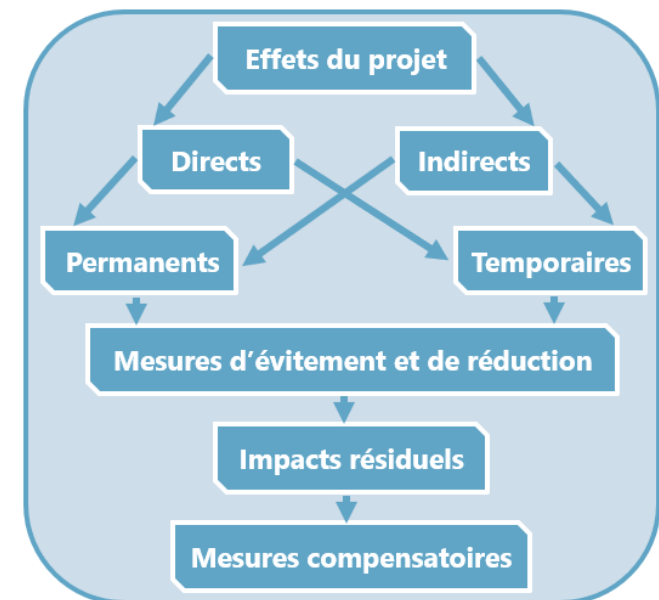
La séquence « Éviter, Réduire, Compenser (ERC) » est le fil conducteur de l'intégration de l'environnement dans les projets. La démarche est de proposer des **mesures en faveur de l'environnement** qui privilégient en premier lieu un évitement de l'impact, puis sa réduction, et enfin en dernier recours, sa compensation. Cette séquence ERC s'applique à toutes les composantes de l'environnement et de la santé, et pas seulement aux milieux naturels et à la biodiversité.

Son objectif est d'atteindre un niveau d'impact résiduel jugé « acceptable » au plan environnemental.

Certaines mesures d'évitement significatives ont dès à présent été définies, ainsi que des mesures de réduction. Si le projet est amené à se réaliser, alors les impacts résiduels jugés significatifs doivent être compensés « en nature » et à proximité, par des mesures compensatoires (MC).

La loi « Biodiversité » du 8 août 2016 instaure dans la réglementation l'**obligation « d'absence de perte nette » de biodiversité** à l'échelle des projets d'aménagement. Un des enjeux clés pour y arriver consiste à démontrer l'équivalence écologique entre les gains associés aux mesures compensatoires et les pertes occasionnées par les impacts.

La Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a formulé un double objectif : **réduire de moitié le rythme d'artificialisation nouvelle entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et atteindre d'ici à 2050 une artificialisation nette de 0% (ZAN)**, c'est-à-dire au moins autant de surfaces « renaturées » que de surfaces artificialisées.

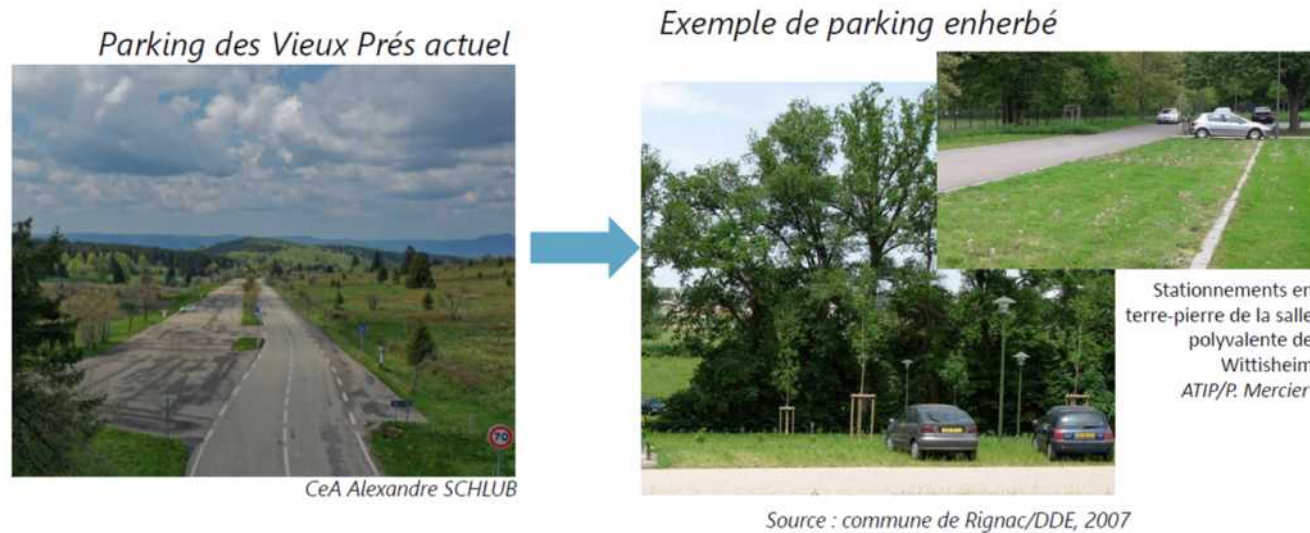


VI.3.2. LES PISTES A CE JOUR

A ce stade d'avancement du projet, les premières pistes de définition des mesures dites « ERC » ont été définies. Celles-ci ont vocation d'être complétées avant le dépôt du dossier d'autorisation environnementale (notamment pour les mesures compensatoires).

Phase	Mesure d'évitement envisagée	Mesure de réduction envisagée
Conception	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaires habitats/faune/flore pour évitement des sites à enjeux lors de la conception du projet • Redéfinition à la baisse des caractéristiques du projet, incluant l'abandon de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pôle nordique en forêt domaniale, ou en face du Chalet du CdF ○ Champs de luge à la Serva / Tour du Champ du Feu ○ Parcours du Club Vosgien passant dans la tourbière ○ Pumptrack/Fatbike aux Bottelets ○ Hébergements insolites à la Rothlach, etc. • Positionnement adapté des emprises travaux <p>Les principales zones à enjeux écologiques et tout particulièrement celles possédant un enjeu majeur sont préservées (incluant la tourbière).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réutilisation d'infrastructures existantes • Suppression de la piste proche de la tourbière et des aménagements empêchant le bon écoulement des eaux
Travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Balisage préventif des chantiers et des zones à enjeux • Gestion préventive du risque de pollution accidentelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des périodes les moins sensibles pour les espèces • Sensibilisation environnementale du personnel • Présence d'un écologue pour le suivi du chantier • Gestion curative du risque de pollution accidentelle • Adaptation des modalités de circulation • Dispositifs de récupération des eaux pluviales et d'assainissement • Dispositifs de lutte contre les espèces exotiques envahissantes • Signalétique et information du public durant toute la durée du projet • Remise en état des sols et repli du chantier
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de la végétation 	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation des éclairages • Insertion paysagère du projet (notamment le pôle nordique) • Sensibilisation au sujet de la tourbière et éducation à la nature du public

Les mesures de compensation ont pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles n'agissent pas directement sur les effets dommageables du projet, mais elles offrent une contrepartie lorsque subsistent des impacts non réductibles.



Exemples de mesures de compensation pouvant être mises en œuvre :

- Compensation hydraulique : désimperméabilisation de secteurs artificialisés (parkings, enrobés, etc.) en lien avec l'artificialisation nette de 0% ;
- Compensation du défrichement : plantations et/ou amélioration de milieux boisés (forêts monospécifiques : vers des forêts plus durables et mieux adaptées aux évolutions climatiques) ;
- Compensation des espèces faune / flore : renaturation du pas de tir des Bottelets et mesures de gestion adaptées, aménagements ponctuels de gîtes pour chauves-souris...

VII. GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

- **CeA** : Collectivité Européenne d'Alsace
- **DUP** : Déclaration d'Utilité Publique
- **ERC** : Eviter, Réduire, Compenser
- **ERP** : Établissement Recevant du Public
- **GES** : Gaz à Effet de Serre
- **GIEC** : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
- **MC** : Mesures Compensatoires
- **MECDU** : Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme
- **ONF** : Office National des Forêts
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- **PMR** : Personne à Mobilité Réduite
- **RBD** : Réserve Biologique Dirigée
- **SCoT** : Schémas de Cohérence Territoriale
- **ZAN** : Zéro Artificialisation Nette
- **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique